



Comité National

# Sommet des Villes



Centre des Nations Unies pour  
les Etablissements Humains

# Habitat III

*2ème Conférence des Nations sur les Etablissements Humains  
ISTANBUL 3-14 Juin 1996*



## Rapport National MADAGASCAR

**« Préparer les Villes pour accueillir les Populations  
des Années 2000 »**

*Mars 1996*

**Procès verbal de la Réunion de validation  
du Plan d'Action National HABITAT II  
MADAGASCAR**

**Date :** 05 mars 1996

**Lieu :** Institut National du Tourisme et d'Hôtellerie (INTH)  
Ampefiloha, Antananarivo.

**Participants :**

- Mmes Léonie Guerra, Président du Comité régional, Toamasina  
Ernestine Zahina, Président du Comité régional, Mahajanga  
MM. Pierre Andrianasolo, Président du Comité régional,  
Fianarantsoa  
Docteur Simon, Président du Comité régional, Tuléar  
Youssef Hachim, Président du Comité régional, Antsiranana  
Jean Raymond Raobison, Président du Comité régional,  
Antananarivo  
Mmes Yolande Rasendranivo, Coordonnateur national HABITAT II  
et Secrétaire du Comité national HABITAT II  
Jocelyne Rabesandratana, Administrateur de programme, PNUD  
Claudine Ramiarison, Consultant PNUD pour l'élaboration  
du Rapport National  
Mireille Ramangalahy, Assistante de programme, PNUD

**Déroulement de la réunion**

Après un exposé de la situation des villes malgaches et des pratiques dictées par le contexte économique actuel par la Consultante chargée de l'élaboration du Plan d'Action National établi à partir des Plans d'Action Régionaux, un rappel des objectifs du programme HABITAT II a été fait à savoir :

- Lutter contre la pauvreté
- Doter tout un chacun d'un logement décent
- Gérer les villes d'une manière durable.

Le Plan d'Action National a été ensuite exposé point par point. Des précisions ont été apportées.  
Le Plan d'Action a été complété en conséquence et adopté.

Antananarivo le 5 mars 1996

  
Mme Yolande Rasendranivo  
Coordonnateur national HABITAT II et  
Secrétaire du Comité national HABITAT II

Mmes Léonie Guerra  
Ernestine Zahina

MM. Pierre Andrianasolo  
Docteur Simon  
Youssef Hachim  
Jean Raymond Raobison

## AVANT - PROPOS

*Le présent rapport a été élaboré en étroite collaboration avec les Comités Régionaux et le Comité National Habitat II. qui y ont d'une manière très active.*

*La participation a été, en effet, un souci permanent tout au long de ce travail dont la finalisation a été confiée à une consultante nationale.*

*Le Plan d'Action National, à moyen terme a été pour plusieurs d'entre nous une expérience positive qui nous a permis de nous familiariser avec l'approche participative. Les discussions et les échanges ont été nombreuses. Les séances de travail au niveau du Comité National étaient des plus enrichissantes pour chacun d'entre nous.*

*Ainsi, depuis l'identification des objectifs du Programme malgache, jusqu'à l'élaboration du Rapport final et du Plan d'Action National qui reflète les aspirations de tous les participants nationaux, cette méthode de travail a été la règle principale qui nous a permis de mener à terme ce rapport national sur HABITAT II.*

# TABLE DES MATIERES

	page
<b>INTRODUCTION</b>	1
Actions nationales pour la préparation de la Conférence	1
Le Processus de participation	3
<b><u>PREMIERE PARTIE: EVALUATION DE LA SITUATION ET DES TENDANCES</u></b>	6
1. Evolution de la situation	6
2. Evaluation des tendances	22
<b><u>DEUXIEME PARTIE : BILAN DES POLITIQUES</u></b>	26
1. Financement du Logement et de l'Urbanisation	26
2. Décentralisation et gestion des villes	29
3. Prise en considération des besoins des familles	31
4. Gestion de l'environnement et des ressources naturelles	31
5. Prévention des catastrophes naturelles	33
6. Transformations sociales	33
7. Aménagement du territoire et réseaux des villes	34
<b><u>TROISIEME PARTIE: SELECTION DES MEILLEURES PRATIQUES</u></b>	
1. Conseil de Développement d'Andohatapenaka - Antananarivo	35
2. Actions d'assainissement dans les villes malgaches et à Antananarivo	35
	38
<b><u>QUATRIEME PARTIE :</u></b>	
<b>PLAN D'ACTION NATIONAL DE MADAGASCAR</b>	
<b>PERSPECTIVES NATIONALES A LONG TERME</b>	41
<b>PLAN D'ACTION NATIONAL A MOYEN TERME</b>	44
I. Production et gestion foncière	
II. Production de logements adaptés	
III. Amélioration et protection de l'environnement	
IV. Fourniture des services urbains et gestion des villes	
V. Appui à la création d'emplois	
VI. Prise en considération des besoins des femmes	
VII. Développement social urbain	
VIII. Aménagement du territoire et mise en oeuvre de la politique de promotion des villes	
<b>ESTIMATIONS DES BESOINS DU PROGRAMME</b>	
<b>ANNEXES</b>	

## INTRODUCTION

### Actions nationales pour la préparation de la Conférence

- Lancement de la sensibilisation et de la mobilisation en Mars 1995
- Etablissement d'un premier rapport pour la PREPCOM II de Nairobi
- Création des Comités régionaux

-A travers les régions de Madagascar, mise en place de point focal ayant pour mission de sensibiliser et de mobiliser la population sur l'importance de la Conférence

-Rédaction d'un rapport régional montrant les priorités régionales et l'ébauche d'un Plan d'Action.

### • Création des Commissions Techniques

\* Réunion de réflexion sur 5 thèmes essentiels:

-la dimension sociale de l'habitat

-l'amélioration des quartiers

-la relance du logement

-le logement

-le financement de l'habitat

-les institutions, les règlements

\* Rédaction de rapports divers pour une réflexion et une responsabilisation collectives

### • Création du Comité National qui eut lieu lors de la réunion du 8 au 10 Novembre 1995.

\* Constitution du Comité National, par décret

\* Mise en place des modalités de fonctionnement du Comité National

\* Planning d'activités du Comité National jusqu'en Juin 1996

La mobilisation nationale est confiée au Comité National avec un appui gouvernemental fourni par le Ministère chargé de l'Aménagement du Territoire et le Secrétariat d'Etat chargé de l'Habitat et de la Lutte contre la Pauvreté, département nouvellement créé en 1995 par le Gouvernement malgache.

Les problèmes liés à la gouvernance, à la planification et à la réglementation sont pris en charge par le Ministère de l'Aménagement du Territoire. Ces problèmes touchent

essentiellement la responsabilité du Gouvernement et des Collectivités Territoriales. Ceux liés aux problèmes du quotidien et à l'exclusion sociale sont gérés par le Secrétariat d'Etat chargé de l'Habitat et de la Lutte contre la Pauvreté. Les acteurs sont surtout les ONG et les responsables locaux (au niveau des quartiers notamment).

La présidence du Comité National est collégiale, afin que les expériences soient transmises d'une région à l'autre. La diversité des régions de Madagascar, couplée avec l'enclavement des unes par rapport aux autres, complique d'autant les communications et les échanges d'idées. Madagascar ayant commencé très tardivement la préparation de la Conférence, il s'est avéré urgent de mettre en place au niveau de chaque province un **Point Focal** qui puisse drainer toutes les participations et les volontés pour améliorer les conditions de vie en milieu urbain et en milieu rural. Les présidents, résidents dans les chefs-lieux de province, coordonne les projets et engagements émanant des différents acteurs.

Au niveau national, le Comité National est secondé par un Secrétariat, en l'occurrence, la Direction de l'Urbanisme, de l'Habitat et du Logement du Ministère de l'Aménagement du Territoire. Cette même Direction assurera également la coordination entre les différents acteurs, comme le Gouvernement, les Bailleurs de Fonds, les Collectivités Territoriales Décentralisées et les groupements de la Société Civile (Secteur privé, ONG, monde scientifique...)

Le Comité National est appuyé techniquement par une consultance au niveau national: un consultant chargé de la mise au point du rapport national et un consultant pour l'identification et le renseignement des indicateurs. Cette consultance ne sera pas limitée car, compte tenu des travaux que doit préparer le Comité National, un appui technique conséquent est indispensable.

Selon les régions, la sensibilisation et la mobilisation diffèrent car elles dépendent de la culture régionale et de l'importance des relations intérieures de chacune d'elles. Les vecteurs de la mobilisation peuvent être les Services Déconcentrés du Gouvernement comme les représentations des ONG's.

Les Bureaux Exécutifs accompagnant chaque Comité Régional auront pour mission de présenter les projets et autres idées émanant de chaque acteur. Les projets ainsi identifiés et ayant obtenus les engagements des populations seront introduits dans le Plan d'Action Régional qui alimentera le Plan d'Action National.

**PRESIDENCE D'HONNEUR**  
Le Ministre en charge de l'Aménagement du Territoire

Présidence Collégiale  
**COMITE NATIONAL**  
Membres

**SÉCRETARIAT**  
Direction chargée  
de l'Urbanisme, de l'Habitat  
et du Logement

Bureau Exécutif National  
composé  
des 6 Bureaux Exécutifs  
Régionaux

**COMMISSIONS TECHNIQUES**

- La Dimension Sociale de l'Habitat
- L'amélioration des Quartiers
- La Relance de la Construction
- Le Financement de l'Habitat
- Institutions, Législations et Règlements

**COMITES REGIONAUX**

Bureau  
Exécutif  
par Région

- ANTANANARIVO
- ANTSIRAHANA
- TANARANISOA
- MAHAJANGA
- TOMASINA
- TOLIARA

## Le processus de participation

) La mobilisation et la sensibilisation ont été engagées conjointement par le Programme des Nations Unies pour le Développement et le Ministère malgache chargé de l'Aménagement du Territoire.

Le PNUD a mis en place un Point Focal pour recevoir les idées et les expériences, mais également pour expliquer ce que l'on attend de ce Sommet des Villes. Des enquêtes sur le terrain ont été entreprises pour constater le vécu des établissements humains. Le Ministère de l'Aménagement du Territoire, grâce à des missions dans les provinces a informé et sensibilisé les populations, en tant que partenaire et médiateur, en organisant des réunions de travail aussi bien technique que médiatique sur des objectifs concrets en matière d'infrastructures, d'habitat et de logements.

) A la suite de cette campagne de sensibilisation, des réunions de travail ont été organisées afin que chaque participant potentiel puisse intervenir et agir. Ainsi, de chaque participant ont émané des projets, des idées, des expériences, et des questions pertinentes sur le présent et le futur ont surgi.

) Une première esquisse du Plan d'Action National a donc été élaborée sur la base de toutes les interventions. Ce n'était qu'un premier draft car tous n'ont pu être entendus, dans l'attente de la constitution des Comités Régionaux et du Comité National.

Les objectifs prioritaires communs, correspondant à des soucis partagés ont été identifiés lors des travaux de commissions.

) La rédaction de ce document a été confiée au "Point focal" qui est également chargé de se maintenir en contact avec tous les participants durant toute la phase de préparation du Sommet des Villes.

) Calendrier :

-Réunions techniques:

-inter départements ministériels

-inter départements municipaux

-inter professionnels du bâtiment

-inter organisations

-inter régionales avec la participation des Délégations Régionales de l'Aménagement du Territoire, en tant que principaux intéressés.

- Travaux de recueils d'idées et d'informations en province, à exécuter par les DRAT (Délégations Régionales de l'Aménagement du Territoire) pour aboutir à des réunions de travail comme elles qui ont été organisées les 19 et 21 Avril 1995 à Antananarivo, pour

aboutir à la formulation d'objectifs et de Plans d'Action Régionaux. Les membres des Comités Régionaux, ainsi que les représentants des Comités Régionaux proviennent de ces réunions.

- Constitution du Comité National et élaboration du second projet de Rapport National intégrant les rapports régionaux.

- Parallèlement, continuation des travaux déjà entrepris et de la faisabilité et de la réalisation ainsi que de la résolution des problèmes ponctuels faisant blocages.

- Montage des Comités et travaux techniques.

### Les participants

Dans un souci d'une large participation au niveau national, un des principes auquel le "Point focal" s'est attelé a été la représentation de tous les groupes de la société malgache concernés par les objectifs d'Habitat II.

Ainsi à divers échelons, et suivant les sensibilités, il y a :

- Des membres du gouvernement, représentants de Départements ministériels

- Les collectivités locales

- Le secteur privé et le milieu des Affaires travaillant dans le domaine social et dans celui du bâtiment et du logement

- Les milieux universitaires, constitués par des enseignants-chercheurs ou des étudiants

- Les professionnels du Bâtiment

- Les Organisations non gouvernementales oeuvrant dans et pour le pays

- Les groupements communautaires

...

(cf Liste en annexe)

## PREMIERE PARTIE

### EVALUATION DE LA SITUATION ET DES TENDANCES

-----

#### I. L'évolution de la situation

##### Usage du sol -Indicateur 1

CATÉGORIE DE TERRAINS	SURFACE (km <sup>2</sup> )	% par rapport au total
Résidentiels et activités	5,7	7,3
Transports	0,5	0,6
Autres	71,8	92,1
TOTAL	78	100

Méthode de calcul: Estimation

La ville occupe une superficie totale de 78km<sup>2</sup>. L'agglomération d'Antananarivo s'étend sur une superficie totale de 25 000 ha environ, dont une grande partie est constituée par une vaste plaine couvrant toute la partie occidentale et septentrionale. La surface urbanisée représente presque la moitié (42%) correspondant à une zone centrale ou site interne, très urbanisée et densément bâtie ces dernières années.

Les caractéristiques actuelles de l'occupation de l'espace urbain sont fortement liées à l'évolution de la ville à partir d'un site collinaire, qui constitue à l'heure actuelle, la ville haute et moyenne. Les zones d'extension sont formées d'une part, par les zones basses, anciennement marécageuses, puis rizicultivées dans la partie occidentale, et d'autre part par des zones de collines couvrant la partie orientale.

## Population - Indicateur 2

		Population	% par rapport à la population totale
Ville	Homme	346 073	48,7
	Femme	364 164	51,3
Ensemble du pays	Homme	6 088 106	49,7
	Femme	6 150 798	50,3

Source : INS/DRGPH

Ville de référence: Antananarivo

Année: 1993

La population malgache est évaluée à 12 240 000 d'habitants en 1993. Elle compte environ 95 hommes pour 100 femmes. La capitale du pays, Antananarivo compterait 710 000 habitants, avec un nombre plus important de femmes que d'hommes, 51,3% contre 48,7%.

## Taux de croissance de la population - Indicateur 3

Ville proprement dite*	2,3%
Ensemble du pays	2,7%

\*Le taux de croissance dépend de la population considérée. Tout au long du calcul, les résultats du recensement du mois d'août 1993 ont été pris en compte.

Source : INS/DRGPH

Ville de référence: Antananarivo

Année: 1993

Méthode de calcul:  $P_t = P_{t_0} (1+r)^{(t-t_0)}$

La population a évolué à un rythme annuel de 2,7% pendant la période 1975-93. Au niveau de la capitale, ce taux est de 2,3%.

## Ménages dirigés par les femmes - Indicateur 4

Pays: 19,6%

Ville considérée: 21,2%

Source: INS-DRGPH

Ville de référence: Antananarivo

Année: 1993

Méthode de calcul: rapport effectifs des ménages dirigés par les femmes par l'effectif total des ménages.

Dans l'ensemble du pays, près de 2 chefs de ménages sur 10 sont des femmes. Cette proportion est plus élevée dans la capitale. Ceci est dû notamment à l'exode rural de jeunes femmes à la recherche d'emploi, les ruptures d'union à cause du veuvage, du divorce ou de la séparation. La situation est également la même dans les autres grandes villes malgaches.

#### Taille moyenne des ménages - Indicateur 5

Ville : 4,87

Pays : 5,00

La taille moyenne du ménage malgache est légèrement plus élevée dans la capitale, puisqu'elle est de 4,9. Cet indicateur est une des variables déterminante de la vulnérabilité des ménages.

Source: INS-DRGPH

Ville de référence: Antananarivo

Année: 1993

#### Taux de formation des ménages - Indicateur 6

Ville : 3,05%

Pays : 2,27%

Les ménages malgaches s'accroissent à un rythme annuel de 2,27%. Ce taux est de 3,05% à Antananarivo. Une urbanisation importante liée à l'exode rural, la recherche d'emploi, accélèrent la formation des ménages dans les grandes villes.

Source: INS-DRGPH

Ville de référence: Antananarivo

Année: 1993

#### Distribution des revenus - Indicateur D7

Ville : 2 501 ménages

Quintile	1	2	3	4	5
	-83 700*	83 700-131 000	131 000-200 650	200 650-350 144	>350 144
%ménages	6,5	9,7	15,5	20,7	47,6

\* 1FMG = 9 FCFA / 1\$us= 3860FMG

Pays					
Quintile	1	2	3	4	5
	-83 700	83 700-131 000	131 000-200 650	200 650-350 144	>350 144
%ménages	20	20	20	20	20

Tout comme la taille des ménages, le revenu est une variable déterminante pour l'identification des ménages vulnérables. Parmi les besoins principaux d'un ménage, la sécurité alimentaire traduit le niveau économique. La disponibilité financière ne permet d'une manière générale de couvrir que l'alimentation, les autres rubriques étant négligées.

Au niveau national, 3 ménages sur 5 sont dans une situation précaire, 20% se trouvent en dessous du premier quintile (revenu inférieur à 83 700 FMG). Un ménage sur 5 a un revenu supérieur au dernier quintile.

Dans la capitale, 31,7%<sup>1</sup> des ménages ont un revenu inférieur à 200 650 FMG et 47,6%, un revenu supérieur à 350 144 FMG. Le premier est classé comme groupe à risque et le second, comme groupe "hors de portée". Le groupe intermédiaire, formé par 20,7% des ménages ont un revenu compris entre 200 650 et 350 144 FMG. Ce groupe devrait être protégé avant qu'il ne sombre également dans la pauvreté.

Source: INS- Enquête Permanente auprès des ménages

Période de collecte: 1993-94

#### Produit par habitant - Indicateur D8

10 629 FMG / 2,7 \$us

#### Statut d'occupation des logements - Indicateur D9

##### Ville

	Propriétaire	Locataire	Logt de fonction	Hébergé	Autres
%	43,6	41,7	3,6	10,6	0,3

##### Pays

	Propriétaire	Locataire	Logt de fonction	Hébergé	Autres
%	82,6	8,9	1,8	6,5	0,2

La situation actuelle est marquée par l'insuffisance du parc de logement, conjuguée avec la faiblesse du revenu d'une grande majorité des ménages ne leur permettant pas d'accéder au logement que se soit par achat ou par construction.

Au niveau national, intégrant les zones rurales, plus de 8 ménages sur 10 (82,6%) sont propriétaires de leur logement - moins d'un ménage sur 10 (8,9%) est locataire et 1,8% occupent des logements de fonction. Des disparités au niveau des villes existent cependant.

Dans les grands centres urbains, et en particulier dans la capitale, les locataires constituent 41,7% des ménages. La capitale est également caractérisée par un nombre relativement élevé de ménages qui ont des logements de fonction et de ménages hébergés gratuitement.

Le surpeuplement de la ville, l'insuffisance des logements, la cherté des terrains à bâtir, le coût élevé des matériaux de construction et le revenu généralement bas des ménages sont autant de facteurs qui favorisent la marginalisation d'une catégorie de citadins de plus en plus nombreux que les habitats illicites n'arrivent plus à contenir.

Source: INS - DRGPH

Année : 1993

## INDICATEURS URBAINS

### Module 1. Développement socio-économique

#### Ménages au dessous du seuil de pauvreté - Indicateur 1

75%

La vulnérabilité des ménages tient compte de variables déterminantes liées à l'alimentation, le logement, la santé, les dépenses rattachées à l'éducation deviennent très aléatoires, ne pouvant pas être considérées comme une priorité.

Au niveau national, près de 6 ménages sur 10 (58,9%) se trouvent en situation d'insécurité alimentaire avec moins de 2133 calories consommées par jour et 48,1% sont en situation d'insécurité alimentaire grave.

Au niveau de la capitale, 40,5% des ménages se trouvent en situation d'insécurité alimentaire et une proportion plus élevée, 46,9% sont dans une situation d'insécurité grave.

Source: INS - EPM

Période de collecte: 1993-94

#### Emploi informel - Indicateur 2

57,5% de la population active

Le secteur informel participe d'une manière très active dans le développement de l'économie nationale. Il est le principal pourvoyeur d'emplois et absorbe plus de la moitié de la population active.

Source: Madagascar - DIAL - Instat - Orstom (MADIO)

Année: 1995

### Taux de chômage par sexe - Indicateur A5

Masculin	: 5,8%
Féminin	: 6,8%
Ville	: 6,3%

Le chômage concernerait 3% dans l'ensemble du pays, 6,3% dans la capitale où il est plus élevé chez les femmes. Ces données sont réellement sous-estimées, car elles ne prennent pas en considération tous ceux qui sont à l'heure actuelle dans le secteur informel.

Source: INS - EPM - MADIO. INS

### Lits d'hopitaux - Indicateur 3

0,9 pour 1000 personnes

Là également on peut noter une grande disparité entre ville/campagne, et entre les régions.

### Mortalité des enfants de moins de 5 ans - Indicateur 4

-Mortalité des enfants de moins de un an:

.ville : 73,3 / 1000

.Pays : 116,0/1000

-Mortalité infanto-juvénile:

.ville : 162,6/ 1000

.Pays : 166,0 / 1000

Dans la capitale, 73 enfants sur 1000 meurent avant d'atteindre un an, et 163 sur 1000 décèdent avant l'âge de 5 ans. Les taux enregistrés au niveau du pays sont encore plus élevés. La malnutrition, les difficultés d'accès aux différents services sociaux contribuent largement à augmenter la mortalité.

Source: Enquête Nationale Démographique et Sanitaire . CNRE  
PNARS . 1994 - 2000 MEPRS

### Nombre d'élèves par salle de classe - Indicateur 5

-ville:

enseignement primaire : 54

enseignement secondaire : 60

-pays:

enseignement primaire : 40

enseignement secondaire : 35

Le nombre d'élèves par salle de classe reflète d'une part, l'insuffisance des infrastructures scolaires, d'autre part, un déficit de personnel enseignant. Il est plus élevé dans la capitale par rapport à la moyenne nationale. Les normes en matière de scolarisation ne sont plus respectées, les infrastructures existantes n'arrivent pas à satisfaire aux besoins d'une population croissante. Par ailleurs on peut noter une augmentation du taux de déperdition scolaire.

Source: Ministère de l'Education Nationale

Période: 1993-94

#### Taux de scolarisation - Indicateur A14

Pays : 47,5 %

Sexe masculin: 47,5 %

Sexe féminin : 47,7 %

Ville : 78,9 %

Le taux de scolarisation atteint près 48% pour l'ensemble du pays et une égalité d'accès à la scolarisation des deux sexes est notée. La scolarisation est plus importante dans les villes d'une manière générale, elle est plus poussée dans la capitale où elle atteint 30%.

Source: INS - DRGPH

Année: 1993

#### Taux de criminalité - Indicateur 6

Nombre de meurtres : 0,6/ 1000

Nombre de vols : 13,8/1000

Source: Ministère de la Police Nationale - Brigade criminelle

Année: 1995

### Module 2 Infrastructures

#### Niveau de connexion des ménages - Indicateur 7

Accès au logement par voie carrossable bitumée ou en terre

ND

Réseau de distribution d'eau

30,5%

Réseau d'assainissement en eau pluviale	ND
Réseau d'assainissement en eaux usées	ND
Réseau électrique	59,9%
Réseau téléphonique	4,3%

Le réseau est très ancien car les premières canalisations remontent à 1930 pour la capitale. Il mesure 680km. Les fuites actuelles sont dues à la vétusté des tuyaux et à la faiblesse de la profondeur des branchements qui sont enterrés.

30,5% des ménages sont reliés au réseau de distribution d'eau de la JIRAMA, et près de 6 ménages sur 10 disposent de l'électricité. Très peu de ménages ont le téléphone. Le confort des ménages ne s'est pas beaucoup amélioré ces dernières années.

#### Réseau d'assainissement en eau pluviale et en eaux usées

La capitale Antananarivo est confrontée à de graves problèmes d'évacuation tributaire de la configuration géographique du site qui ne facilite pas l'assainissement. Au total, le réseau d'égoûts mesure 83,48 km subdivisé en 59,65 km de conduites, de dalots couverts, de canaux; 10,83km de canaux et 13km pour le canal Andriantany, situé dans la plaine de l'Ouest. Ce dernier a trois fonctions: irrigation, drainage, et collecteur principal des eaux usées. Le réseau de drainage et d'assainissement ne dessert qu'une partie de la ville. Ce réseau est unitaire dans les zones collinaires et séparatif dans les quartiers de la plaine. Il est très saturé et ne correspond plus aux besoins de la population urbaine, puisque déjà en 1985, ils ne desservaient que 10 % de la population, localisées surtout les quartiers anciens de la ville haute et moyenne et la partie planifiée de la ville basse. Pour pallier à cette insuffisance, les évacuations se font plutôt à l'initiative individuelle.

Ainsi à chaque saison des pluies, la zone basse se trouve ainsi inondée, ce qui fragilise plus particulièrement les zones d'habitat spontané qui s'y sont implantées.

Source: INS/DRGPH - MADIO

Année : 1993 - 1995

#### Accès à l'eau potable de la ville - Indicateur 8

La source de l'eau potable de la ville est le lac Mandrozeza, localisé au Sud qui est alimenté par pompage d'une partie des eaux du fleuve Ikopa qui traverse la ville dans l'Ouest et au sud.

## Source d'alimentation en eau - Indicateur A 20

	Eau courante	Pompe publique	Pompe aspirante	Puits	Château d'eau, citerne	Source	Cours d'eau	Autre	Total ménages
Ville (%)	30,5	62,8	0,1	4,1	0,0	1,7	0,4	0,3	5.590
Pays (%)	4,3	11,5	1,1	20,6	0,4	34,3	25,3	2,2	2.502.859

Plus de 6 ménages sur 10 s'approvisionnent à la pompe publique dans la capitale. Au niveau national, 20,6% des ménages utilisent l'eau des puits et des rivières, 34,3% utilisent l'eau des sources. Moins de 5% des ménages disposent de l'eau courante dans leur logement.

Source: INS - DRGPH

Année: 1993

## Consommation d'eau par personne- Indicateur 9

La consommation individuelle par branchements de la JIRAMA est évaluée à environ 30-40l/jour; pour les ménages s'approvisionnant auprès de bornes fontaines, elle est nettement inférieure puisqu'elle atteint à peine 25l/jour.

## Prix médian de l'eau en saison sèche - Indicateur 10

Abonnement particulier: 800Fmg le m<sup>3</sup>

Revendeur livré à domicile : 50 - 100Fmg le seau de 10l dans la capitale.

Collectivités ; bornes fontaines , lavoirs publics, services communaux - 680/m<sup>3</sup>

Période : Août 1995

## Type d'assainissement - Indicateur A23

	Fosse septique privée	Fosse septique commune	Fosse perdue	Tinette	Pas d'installation
Ville (%)	16,7	7,9	72,2	0,3	2,8
Pays (%)	2,7	1,0	29,4	1,1	65,8

Les ménages sont peu équipés d'une manière générale, puisque près de 4 ménages sur 100 uniquement possèdent une fosse septique avec chasse d'eau et 3 sur 10 utilise la fosse perdue. La plus grande partie des ménages n'ont pas le minimum de confort.

Au niveau de la capitale, 72,2% des ménages ont recours aux fosses perdues.

## Module 3 . Transports

### Mode de transport - Indicateur 11

Automobile privée : 5%

Autobus réseau public : 25%

Taxi collectif	: ND
Motocyclette	: 10%
Vélo	: ND
Marche à pied	: 60%

Méthode de calcul : Estimation

Temps de transport - Indicateur 12

ND

Dépenses en infrastructures routières - Indicateur 13

ND

Propriétaires de véhicules - Indicateur 14

Nombre d'automobiles pour 1000 habitants : 127

Prix du carburant - Indicateur A 33

Essence ordinaire	: 1077 Fmg/litre
Essence super	: 1652 Fmg/litre
Gas oil	: 662 Fmg/litre

Budget des ménages affecté au transport - Indicateur A 34

10,4%. Ce qui est faible. Les transport ne constituent pas une rubrique de dépenses prioritaire.

Source: INS /MADIO

Année : 1995

Nombre de places dans les transports publics - Indicateur A 41

Le nombre de places offertes par jour est d' environ 215 000 sur l'ensemble.

Source: INS

Ville de référence: Estimation à partir du nombre des véhicules de transport public et du nombre de place moyen par véhicule.

Année : 1995

Les transports privés sont peu nombreux, la marche à pied concerne plus de la moitié des habitants; les transports publics sont beaucoup utilisés mais ne satisfont pas les besoins de la population.

## Module 4 Gestion de l'environnement

Pourcentage des eaux usées traités - Indicateur 15

Jusqu'à maintenant il n'y a pas de traitement des eaux usées. Les eaux polluées de la ville, par les ménages et par les activités industrielles sont directement déversées soit dans le principal canal unitaire d'Andriantany qui traverse les quartiers occidentaux, soit directement dans les fleuves Ikopa et la Mamba, situé dans la partie Nord.

### Déchets solides produits - Indicateur 16

110kg par an et par personne

Les données fournies font surtout état des ramassages effectués par la municipalité auprès des structures prévues. Dans la capitale, 218 tonnes d'ordures sont ramassées par jour.

Source: Fivondronana Antananarivo -ville  
Année: 1995

### Modes d'élimination des déchets - Indicateur 17

Jetées dans la nature : 41,0%

Brûlées : 23,0%

Enterrées : 19,0%

Ramassage public : 17,0%

Source :INS/EPM  
Période : 1993-94  
Référence : Milieu urbain

### Ramassage régulier des déchets solides- Indicateur 18

ND

Une usine de compostage a été implantée à proximité de la décharge d'Andralanitra dans la partie Orientale de la ville d'Antananarivo. Mais ses activités ont été arrêtées en 1994; le triage est actuellement effectué manuellement pour la production des engrais avec l'aide de quelques Organisations Non Gouvernementales.

Uniquement 17% des ménages utilisent les structures prévues pour le dépôt des ordures ménagères. 41% des ordures ne sont pas collectées et sont perdues dans la nature.

Peu de ménages bénéficient de la collecte régulière des déchets solides. Du fait de l'éloignement des dépôts, des collectes individuelles sont effectuées quotidiennement auprès de certains ménages dans des quartiers déterminés.

### Coût de ramassage des déchets - Indicateur A 53

La Municipalité utilise 13 camions d'une capacité de 6 m<sup>3</sup> chacun qui collectent les ordures au niveau de plus de 820 points de collecte dans la capitale. Ces camions effectuent 4 voyages la nuit et 5 le jour (3 voyages au total), et dépense en moyenne 1 000l de carburant par jour.

### Consommation de bois de feu - Indicateur A 57

7,1% des ménages dans la capitale

82,5% des ménages dans le pays

92,7% des ménages en milieu rural

44,8% des ménages en milieu urbain

Source: INS/DRGPH

Année: 1993

Au niveau national, 82,5% des ménages utilisent le bois de chauffage, la part du milieu rural est plus élevée car le bois y constitue le principal combustible.

A Antananarivo, 7 ménages sur 100 se servent du bois de feu et plus des trois quart (75,5%) utilisent le charbon de bois.

#### Logements détruits par les catastrophes - Indicateur 19

#### Logements situés dans des terrains précaires - Indicateur A 61

Les statistiques font défaut pour ces 2 indicateurs. Pour la capitale, il existe des zones à risques qui sont périodiquement touchées par les dépressions tropicales. Il y a d'une part toute la plaine qui est inondée et souvent de nombreux sinistrés doivent être relogés dans d'autres quartiers et logements; d'autre part, il existe, les habitats précaires implantés sur les pentes abruptes des collines non constructibles.

Sur les côtes, les constructions en matières végétales ne sont pas à l'abri des cyclones.

### Module 5 . Autorités locales

#### Principales sources de revenus - Indicateur 20

20. 1 Revenus par habitant dont disposent les autorités:	2,76 \$us
20. 2 Revenus des autorités locales par source	
Impôts et taxes	903 254 \$us / 45,92%
Redevances usagers	210 254 \$us / 10,69%
Transferts provenant des autorités supérieures	853 589 \$us / 43,39%

#### Dépenses d'équipement par habitant - Indicateur 21

ND

#### Rapport entre le service de la dette et les dépenses totales - Indicateur 22

ND

#### Nombre d'employés municipaux - Indicateur 23

2,8 pour 1 000 habitants

#### Part des dépenses en personnel - Indicateur 24

29,38%

#### Part des dépenses consacrées aux activités contractuelles - Indicateur 25

0,27%

## Niveau des services urbains - Indicateur 26

Services fournis	Secteur public			Autres secteurs	
	Autorités locales	Gouvernement central	ETAT/Région	Para-public /commercial/ ONG	Privé
Eau					
Assainissement	X			X	
Collecte des ordures	X				
Electricité					
Téléphone				X	
Transports publics du en commun				X	X
Urgences (pompiers ambulances)	X				
Entretien des routes	X	X			
Education		X			
Santé	X	X		X	X
Logements sociaux	X	X		X	X
Equipements sportifs et de loisirs	X	X		X	X

Source: Fivondronana Antananarivo - Ville et Ministère de l'Intérieur

Les services urbains dans la capitale voient le concours de plusieurs Organismes publics et privés. Les autorités locales gèrent l'ensemble de la ville par l'intermédiaire des services techniques qui s'occupent particulièrement de l'assainissement, des urgences et contribuent au même titre que d'autres Institutions publiques et privés au développement urbain.

-Les dessertes en eau et en électricité, le transport relèvent d'autres Organismes privés ou semi-privés.

-Un certain nombre de services dont la Santé et l'Education relèvent de la compétence du Gouvernement central.

-En fin, il faut noter l'importante intervention des ONG dans l'amélioration des conditions de vie de la population urbaine aux côtés des autorités locales.

### Contrôle par les niveaux supérieurs de Gouvernement

- 1 - 2- Les maires et les conseillers municipaux sont élus par voie d'élection.
- 3 -La détermination des taux d'imposition ne peut pas être fixée par les seules autorités locales
- 4 -Elles n'ont pas le droit de fixer les redevances usagers pour services fournis
- 5 -Elles peuvent procéder à des emprunts
- 6 -Elles peuvent choisir des entrepreneurs
- 7-Le montant des transferts de fonds en provenance des niveaux supérieurs est connu en partie avant de procéder à l'établissement du budget local.

**INDICATEUR POUR LE LOGEMENT**  
**Module 6. Logement adéquat et abordable**

**Rapport entre le prix du logement et le revenu - Indicateur H1**

5,34%

Revenu national des ménages	1 732 642 487 \$us
Effectif total des ménages	648,4 \$us
Revenu annuel médian estimé	692,2 \$us

**Rapport du loyer du logement au revenu - Indicateur H2**

Ménages locataires

	Loyer moyen (\$us)	Revenu annuel moyen	Rapport
MADAGASCAR	26,3	298,1	0,09
Capitale	68,1	600,7	0,11

Source :INS/EPM  
Période: 1993-94

**Surface habitable par personne- Indicateur H3**

Pays	: 5,8m <sup>2</sup>
Capitale	: 6,4 m <sup>2</sup>

**Accès au crédit au logement - Indicateur HA1**

Cas de la Banque Centre Malgache :

.Taux directeur fixe	2 à 3%
. Taux des Dépôts à terme	5 à 9% pour une durée de 5 ans
. Taux des Plans d'Epargne Logement	15%
.Taux des crédits d'Epargne Logement	30% pour une durée maximum de 10 ans.

**Importance des dépenses pour le logement - Indicateur HA2**

Plus de 13% du budget familial sont consacrés au logement pour les ménages locataires.

**Surpeuplement des logements - Indicateur HA6**

Pays :

Nombre moyen de pièces occupées	: 1,8
Nombre moyen de personnes par pièce	: 2,9

Capitale :

Nombre moyen de pièces occupées	: 1,2
Nombre moyen de personnes par pièce	: 2,7

### Constructions durables - Indicateur H4

MILIEU DE RÉSIDENTICE	NATURE DU MUR								Total
	Ciment	Terre battue	Brique cuite	Tôle	Planche	Paille	Tige, écor- ceutre feuille		
URBAIN	10,3	32,4	17,8	8,9	8,6	1,3	14,4	6,2	659 365
RURAL	1,2	50,0	5,1	1,0	3,7	2,7	27,5	8,7	2 122 162
	3,4	45,8	8,1	2,9	4,8	2,3	24,4	8,1	2 781 527

MILIEU DE RÉSIDENTICE	NATURE DU TOIT						TOTAL
	TUILE	TÔLE	CIMENT	PAILLE	TIGE	AUTRE	
URBAIN	6,3	54,4	1,2	18,9	15,9	3,3	659 365
RURAL	1,8	15,8	0,2	48,0	29,9	4,2	2 122 162
ENSEMBLE	2,9	24,9	0,4	41,1	26,6	4,0	2 781 527

Source INS/DRGPH - 1993

### Logement légal - Indicateur H5

Uniquement 400 permis de construire sont délivrés chaque année à l'intérieur du périmètre urbain d'Antananarivo, ce qui est très loin de la réalité, c'est le secteur informel qui absorbe la majorité des constructions de logement.

### Squatters - Indicateur HA 10

Leur nombre n'est pas connu d'une manière précise. Les habitats illicites sont localisés généralement dans les quartiers péri-urbains, le long des grandes artères sur des terrains du domaine public, sur les terrains domaniaux et même sur des terrains appartenant à des particuliers.

### Propriétaires occupants

31,1% des ménages propriétaires occupent leur logement. Ils sont d'une manière générale mieux logés que les locataires. Parmi ces propriétaires, 22% habitent dans des maisons individuelles ou des villas.

### **Module 7 Fourniture en logement**

#### Effet multiplicateur de l'aménagement foncier - Indicateur H6

3,6

Prix moyen de terrain non aménagé non équipé en banlieue : 12,9 à 19,4 \$ US m<sup>2</sup>

moy: 16,1 \$ us

Prix moyen du m<sup>2</sup> de terrain résidentiel non aménagé et équipé :

38,8 à 77,7\$us

moy: 58,2\$us

Crédit au logement par rapport au crédit total - Indicateur H8

Part destinée aux crédits immobiliers :

.1993 : 5,20%

.1994 : 3,14%

.1995 : 3,20%

Méthode: calcul par rapport aux crédits immobiliers et au montant des crédits totaux par année.

Production de logement - Indicateur H9

Les données manquent sensiblement, en dehors des 400 demenadent de permis de construire par année à l'intérieur de la capitale et de 400 autres à la périphérie, la production par le secteur informel ne peut être sous-estimée.

Coût de construction. - Indicateur HA 31

Type de logement

Type conventionnel

Type moyen standing

Type haut standing

Coût en \$us

77,7 à 233,1/m<sup>2</sup>

233.1 à 259,06/m<sup>2</sup>

310,8 à 466,3/m<sup>2</sup>

Sources:

-Sociétés immobilières

-Direction des Domaines

Période: Juillet 1995.

## II. Les Tendances - Le contexte macro-économique

Au cours des deux dernières décennies, le Produit Intérieur Brut, en termes réels, a connu un taux de croissance moyen relativement faible comparé à l'évolution démographique annuelle estimée à 2,8% entre 1975 et 1993. Cette croissance du PIB demeure nettement inférieure à 2% par an, sauf pendant la période 1988-1990 au cours de laquelle elle était de l'ordre de 3 à 4%. Le taux de croissance était négatif en 1991 à cause d'une crise politique et institutionnelle grave qui a affecté tous les secteurs de production du pays. La reprise notée depuis 1992 est très précaire, compte tenu de la situation politique et économique, bien que des efforts furent enregistrés dans les secteurs primaire et tertiaire; quant au secteur secondaire, un taux de croissance de l'ordre de 3,2% a été enregistré en 1993.

Pour les années 1995-1996, les prévisions de croissance sont respectivement de 2 et de 3%.

Madagascar dispose pourtant d'atouts non négligeables pour son développement, telles que les diverses potentialités naturelles, mais dont l'exploitation se fait d'une manière irrationnelle. Par ailleurs, il a également un potentiel humain important non valorisé. Parmi les blocages actuels figurent le faible niveau de développement des infrastructures et des services économiques, l'absence d'un environnement politique favorable.

Malheureusement, l'évolution du contexte international, tendant vers la régionalisation et la mondialisation économique et basé sur la concurrence et la compétition, risque de marginaliser un pays fragile comme Madagascar qui vient de s'engager dans un processus démocratique, si des mesures drastiques ne sont prises rapidement.

### La structure de l'économie

Le secteur primaire: Le secteur agricole, bien qu'occupant plus de 70% de la population malgache ne fournit en 1993 que 37,0 % de la valeur ajoutée nationale. Sa croissance est passée de 0,5% à 3,2% de 1991 à 1993. En moyenne, il a progressé de 1,2% chaque année durant la période 1990-1994.

Le peu de performance agricole enregistré s'explique par le faible niveau de productivité qui est lié à l'insuffisance d'encadrement, le manque de semences à haut rendement, un système de prix aux producteurs peu rémunérateurs et la dégradation des infrastructures hydro-agricoles.

Le secteur secondaire a stagné au cours de la période 1990-1994; sa part dans la valeur ajoutée étant autour de 12,5%. Néanmoins, une certaine reprise des activités industrielles est prévue, puisqu'en 1995, le taux de croissance était de 1,6% et en 1996, on attend un taux de 3,5%.

Le secteur tertiaire représente 52,3% de la totalité de la valeur ajoutée en 1990, occupant ainsi le premier rang dans la formation du PIB. Cependant, son poids tend à diminuer au profit du secteur primaire pour la période considérée. Il a été réduit à 50% en 1995. Son taux de croissance s'est stabilisé autour de 1,5% par an depuis 1990.

La persistance de la situation inflationniste tend à favoriser le développement de certaines activités tel que le transport, le tourisme et le commerce, et cela au détriment des activités de production à hauts risques.

Le secteur informel actuel touche de nombreux domaines et connaît une croissance considérable ces dernières années. Cependant sa part dans le PIB a nettement été réduite en une dizaine d'années: de 60,1% du PIB en 1984, elle n'est plus que de 16,7% en 1995. La même situation concerne la participation à la création d'emplois.

Pour la capitale, Antananarivo, le secteur informel comptait 123 000 unités de production non agricole et fournissait 189 500 emplois dont 52%, occupés par des femmes, en 1995.

Ce secteur continuera à jouer un rôle très dynamique. S'il n'était au départ qu'une source de revenu additionnel pour certains ménages, actuellement il constitue une base solide du développement économique.

### Les politiques d'ajustement structurel

Les différentes mesures d'ajustement structurel mises en oeuvre depuis le début des années 80, dont la dévaluation du franc malgache, la suppression des subventions des intrants et des produits alimentaires, l'assainissement des finances publiques, la privatisation et la libéralisation de l'économie ont eu jusqu'à présent des résultats plutôt très mitigés.

Parmi les effets, on peut noter la stagnation ou même la baisse du nombre d'emplois offerts par les secteurs publics et para-publics. Entre 1990 et 1993, le taux de croissance de l'emploi était négatif : -1, %.

Le faible taux de croissance économique observé depuis le début des années 80 a beaucoup limité la capacité d'épargne et d'investissement du pays et donc sa capacité de création d'emplois.

Les mesures économiques prises n'ont fait qu'accélérer l'inflation. La hausse des prix a touché les produits de première nécessité. Parallèlement, le niveau général des prix, mesuré par le déflateur du PIB et l'indice des prix à la consommation était multiplié par 7,1 entre 1984 et 1995 et par 9,7 de 1991 à 1995. Le flottement de la monnaie malgache décidé en mai 1994 a engendré à lui seul une hausse de 66% des prix à la consommation et de 154% du taux de change, en l'espace d'une année.

Les différentes mesures, sociales notamment qui visent à atténuer les effets de l'ajustement structurel n'ont pas produit les effets escomptés: hausse des salaires, mise en place de filets

de sécurité, actions sociales diverses.... n'ont pas empêché la paupérisation excessive d'une grande majorité de la population. Le PIB par habitant était de 170 \$US en 1995. Actuellement, 75 % de la population vivent sous le seuil de la pauvreté, le chômage s'accroît, les sans abri constitués par des familles toute entière augmentent à une allure effrayante.

### L'impact de l'évolution des équilibres économiques

#### La démographie

La population urbaine malgache s'est accrue à un rythme moyen annuel de 4,3% entre 1975 et 1993; le nombre de citadins est passé de 1 239 000 en 1975 à 2 641 000 en 1993, soit un taux d'urbanisation de l'ordre de 22%. Selon les estimations, la population urbaine représenterait 31% de la population totale en l'an 2000, plus de la moitié de la population vivra dans les villes en l'an 2030.

Cette évolution sera très marquée au niveau des capitales nationale et régionales. Et au rythme de la croissance urbaine actuelle, le nombre de ménages urbains serait de 934 000 environ. L'exode rural se maintient, elle est estimée à environ 2% et contribue à l'augmentation du nombre de sans abris et de sans emplois.

#### Le développement social

La pauvreté accrue de la majorité de la population, notamment des couches à faibles revenus a des effets se traduit par des conditions de vie difficiles. La sécurité alimentaire n'est pas assurée, car actuellement, 58,9% de la population sont dans un état d'insécurité alimentaire et pour 48,1% elle est grave. Le taux de malnutrition enregistré est de 40%.

Le taux de scolarisation national est de 47,5% et pour les villes, il est un peu plus élevé puisqu'il s'élève à 78,9%. Les établissements scolaires sont plus nombreux en ville; toutefois, ces dernières années la déperdition scolaire est un fléau persistant. Dans un autre domaine, uniquement, 36,5% de la population ont accès aux services de santé de base, ce qui explique entre autres un taux de mortalité infantile de l'ordre de 73,3 ‰, tandis que le taux de mortalité maternelle est de 6‰. Les conditions de vie difficile touchent en premier lieu les plus pauvres des villes.

#### L'urbanisation

Actuellement la capitale, avec ses 710 237 habitants dans les limites urbaines et 1 103 000 habitants à l'intérieur de l'agglomération, ne regroupe que 5,8% de la population de l'ensemble du territoire, mais un peu moins de 40% de la population urbaine totale. Le reste de la population urbaine se répartit en premier lieu dans les capitales régionales qui ont des taux de croissance supérieure à 3% environ et ensuite au niveau de centres secondaires dans lesquels la population gravite autour de 20 000 habitants environ.

Dans les centres secondaires, en pleine croissance, le principal problème relève de la vétusté des infrastructures mises en place dans les années 60, du temps où un certain nombre d'entre eux étaient des communes urbaines et avaient donc bénéficié d'infrastructures et d'équipements qui ont peu évolué depuis. Dans le cadre de la Décentralisation et de la mise en place des Collectivités Territoriales, le renforcement des capacités humaines et matérielles est préconisé en vue d'une meilleure gestion des villes.

L'environnement en milieu urbain, ayant été négligé pendant longtemps, commence à l'heure actuelle à alerter les autorités qui projettent d'améliorer le cadre de vie de la population .

Des mesures, des programmes d'amélioration du cadre de vie urbain, sont actuellement en gestation, concernant l'assainissement, la pollution des eaux par les ménages et par les industries. Le Plan d'Action Environnementale malgache prévoit l'intégration de la notion "environnementale" dans le code de l'Urbanisme et de l'habitat et dans les Plans d'Urbanisme; des opérations sont prévues dans la phase 2 du PAE. Par ailleurs, cette notion d'environnement a été introduite dans les politiques sectorielles industrielles, de l'aménagement routier et des infrastructures, de l'énergie et des combustibles...

## DEUXIEME PARTIE

### BILAN DES POLITIQUES

#### I. Financement du Logement et de l'Urbanisation

##### Evolution du cadre juridique

Le code de l'Urbanisme et de l'Habitat élaboré en 1962 prévoit l'élaboration de Plan Directeur d'Urbanisme, de Plan d'Urbanisme de détail et de Plans sommaires pour les villes malgaches. Ces outils de contrôle de l'espace et de la gestion urbaine, documents opposables aux tiers doivent, selon le code, être approuvés par un décret pris en conseil des ministres avant leur application. Malheureusement, uniquement 3 dont ceux d'Antsirabe en 1971, de Toamasina en 1966 et Antsiranana en 1963, ont répondu à ces exigences.

Par ailleurs, la capitale Antananarivo - Mahajanga, capitale régionale du Nord-Ouest malgache - et Antsirabe, deuxième ville malgache implantée sur les Hautes Terres centrales ont pu bénéficier de Schéma Directeur d'Urbanisme qui sont des outils d'orientation de l'urbanisation.

Les exigences du code de l'Urbanisme et de l'Habitat de 1962 ne s'adaptent pas aux conditions de vie actuelle de la majorité de la population urbaine car les coûts prévus notamment en matière de construction, sont incompatibles avec le niveau économique du pays et avec les pouvoirs d'achat de la majorité des citoyens. Sa réactualisation est d'ailleurs prévue, dans le cadre du Plan d'Action Environnementale Malgache - Phase2.

##### L'aménagement foncier et la conservation des titres

Les services des Domaines, dont la Direction du Patrimoine et ses services décentralisés dans les régions gèrent le domaine foncier de l'Etat et conservent les titres fonciers.

Le domaine de l'Etat se subdivise en 2 :

- le domaine public qui est inaliénable; ce qui n'est pas le cas à l'heure actuelle puisqu'il est squattérisé en plusieurs endroits du pays et des villes. Ces occupations illicites massives sur les terrains domaniaux sont rarement régularisées.

-le domaine privé de l'Etat est composé d'une part, par les terrains immatriculés et inscrits au livre foncier et d'autre part, par les terrains non appropriés, en vertu de la présomption de domanialité.

L'aménagement foncier de la part de l'Etat est relativement peu dynamique, ce qui laisse souvent libre cours aux habitats illicites. Les moyens de protection du domaine de l'Etat sont faibles et le conflit entre les droits traditionnels et les droits modernes subsistent dans de nombreuses régions.

### Les activités des constructeurs et des promoteurs

Le plus important promoteur immobilier était et reste sans aucun doute, la SEIMaD (Société d'Equipement Immobilier de Madagascar), créée dans les années 60. Société anonyme d'économie mixte, elle intervenait en tant qu'opérateur foncier, aménageur de quartiers résidentiels, promoteur de logement; elle a aménagé des parcelles à Antananarivo, a produit des logements économiques, à Antananarivo, à Mahajanga, à Toamasina. Elle a mené des travaux de réhabilitation dans les quartiers périphériques de la capitale (Isotry). Parallèlement, on peut noter l'émergence des promoteurs privés encore fragiles dans le secteur.

Mais la construction en milieu urbain est surtout l'oeuvre de particuliers qui ont recours au tâcheronnat, surtout en cette période de récession économique.

### Le Financement du logement

D'une manière générale, l'intervention de l'Etat dans le financement du logement est peu signifiante. Au total, 8000 logements ont été construits jusqu'en 1975 avec l'aide de l'ex-Caisse Centrale de Coopération Economique. Depuis 1986, suite à des problèmes au sein de la SEIMaD, des mesures de redressement ont été prises, notamment la mise en vente d'une partie du patrimoine et l'augmentation progressive des loyers.

Il existe quelques logements administratifs mis à la disposition de fonctionnaires, mais leur nombre est bien en deçà des besoins. Quelques 5 222 unités sont dispersées à l'intérieur du Grand Antananarivo, parmi lesquels 150 appartenant aux Collectivités locales de la ville et loués au personnel.

Plusieurs sociétés privées mènent des politiques de logement pour leur personnel, en mettant à la disposition de ces derniers des logements et en promouvant des systèmes d'accès au crédit. (assurances, banques, les entreprises industrielles , ...)

En matière de crédits immobiliers, toutes les banques disposent normalement d'une ligne destinée à la construction ou la rénovation / réhabilitation de construction ancienne; mais celle-ci ne concerne pas l'achat de terrain. La majorité des banques établies à Madagascar ne

consentent que des crédits de courte durée, condition qui n'est pas favorable aux crédits immobiliers.

Actuellement, une seule banque, la Banque Malgache de l'Océan Indien offre des produits d'épargne - logement depuis l'année 1990, selon deux types de formule :

.le Plan d'épargne logement (PEL ) avec un taux d'environ de 13, 5%.

. le Crédit d'épargne -logement (CEL) qui exige que les montants accumulés par l'épargnant -demandeur atteignent 30%.

Mais la majeure partie des financements de logement se fait encore grâce à l'épargne populaire et à celle des ménages, hors des circuits bancaires. Elle peut se faire aussi dans le cadre de la solidarité familiale et sociale, parfois le recours à des usuriers fait partie des pratiques des constructeurs privés. Cette pratique est liée aux difficultés d'accès aux crédits bancaires. Elle est de nos jours confrontée à la crise économique qui touche les ménages, réduisant ainsi leur capacité d'épargne qui était déjà précaire auparavant.

Il existe cependant des projets qui n'ont pu être véritablement concrétisés et qui souffrent de réalisation pratique, tel que le FIHU (Fonds de l'Infrastructure pour l'Habitat Urbain) qui devait normalement constitué un compte spécial dans les livres de la Banque Centrale de Madagascar au nom du Trésor Public. Il serait chargé de contribuer à la recherche de nouvelles sources de financement pour alimenter le fonds et offrir des crédits pour le logement.

### Le financement de l'aménagement foncier

Les pouvoirs publics sont peu dynamiques que se soit au niveau national que local. Le marché foncier se heurte souvent à la rétention foncière de la part des particuliers et des familles qui en ont le monopole. L'urbanisation dispose finalement de très peu de terrains aménagés. Le cas des terrains aménagés par la SEIMaD dans la partie Nord de la capitale, à Ivato , sur 22ha est un épiphénomène. L'acquisition des parcelles viabilisées d'une superficie variant entre 100 et 1 000m<sup>2</sup> s'était effectuée grâce un système d'épargne-crédit-logement, associant privé et public.

Une autre expérience malheureuse, toujours dans la capitale était celui d'un lotissement dans le Nord-Est destiné à des groupes de population modestes sur 10,8ha, morcelés en 1095 parcelles. La totalité de ces terrains a été squatterisée par la population.

Les réserves foncières de l'Etat pour l'urbanisation sont limitées et le gouvernement se trouve dans l'incapacité à financer l'aménagement foncier pour des raisons économiques; ainsi ces actions reposent presque essentiellement sur le secteur privé et sur les particuliers propriétaires des terrains dans les zones d'extension.

## II. Décentralisation et Gestion des villes

- Dans les années 60 -70, la gestion urbaine était fortement centralisée et le rôle du Ministère des Travaux Publics en matière d'Urbanisme et d'Habitat était important dans la mise en oeuvre la politique gouvernementale.

-En 1976, les Collectivités décentralisées furent implantées à travers le pays. Leur rôle dans la gestion des villes, bien qu'inscrit dans les textes législatifs en tant que jouissant d'un pouvoir administratif, économique, de sécurité et de défense, demeurait pourtant limité. Les 112 *fiivondronana* correspondant plus ou moins aux villes malgaches dépendaient du Ministère de l'Intérieur et du pouvoir central.

-Ce n'est qu'en 1996 que les nouvelles Collectivités Locales furent consacrées comme étant de véritables gestionnaires des villes, dans le cadre de la Décentralisation. Elles sont actuellement en train de se structurer et leurs attributions dans la gestion des villes doivent être rapidement effectives. Parmi leurs attributions,

- Elles veillent à la mise en application des PDU et des différentes réglementations au sein de leur territoire. Elles disposent de ce fait de services techniques .

- Elles identifient les besoins et les problèmes sociaux sur leur territoire respectif

- Elles définissent et réalisent des programmes d'habitat et des équipements publics à caractère urbain.

- Elles réalisent des actions d'aide sociale

- Elles s'occupent des opérations de voirie, d'assainissement, d'hygiène et d'enlèvement d'ordures ménagères... (cf Loi n° 94-007 relative aux pouvoirs, compétences et ressources des Collectivités Territoriales Décentralisées - art.15)

Compte tenu de ces nouvelles responsabilités des collectivités locales, des communes, et compte tenu de la relative faiblesse du développement des ressources humaines et matérielles, le renforcement de la capacité des administrations locales est une nécessité.

Cette optique correspond d'ailleurs aux préoccupations de l'Action 21, "en vue d'une meilleure gestion des établissements humains ", il est indispensable de *renforcer les capacités des administrations locales pour leur permettre de faire face plus efficacement à la vaste gamme de problèmes de développement et d'environnement qu'entraîne une croissance urbaine rapide ...* Action 21 cf p 42

### Les moyens des collectivités locales

Les ressources des collectivités locales sont constituées par :

- les recettes fiscales provenant .de la taxe professionnelle et de l'impôt foncier sur les terrains, quelle que soit leur affectation et leur situation juridique. L'impôt foncier sur la

propriété bâtie qui touche toutes les constructions employés à usage industriel et commercial, l'outillage des établissements industriels.

. des impôts directs, droits et taxes

-les fonds de la fonction publique consacrés en grande partie au paiement des salaires du personnel des collectivités. L'exemple de la ville de Mahajanga le montre bien , puisqu'en 1995, 80,49% des ces fonds ont été destinés aux salaires du personnel.

### La Réduction de la pauvreté et la création d'emplois

Actuellement, 75% de la population malgache vivent sous le seuil de la pauvreté et le taux de chômage est de 6,3% à Antananarivo, ce qui masque la réalité puisque dans le pays, le secteur informel, au départ, secteur refuge pour les sans emplois, connaît de nos jours un essor très considérable. Des enquêtes récentes ont estimé à 42,7 % le taux d'employés de ce secteur. L'adoption de la Politique de l'Ajustement Structurel depuis les années 80, accompagnée d'un Programme d'Action Sociale et d'Appui à la Gestion Economique (PASAGE ) consistant en des mesures sociale, vise à atténuer les effets néfastes de cette politique sur la population .

Les actions de lutte contre la pauvreté sont axées sur de nombreux domaines contribuent au redressement social, grâce à la satisfaction des besoins vitaux que sont l'alimentation, la santé, l'hygiène, l'habitat et le logement , la scolarisation...

Des programmes de création d'emplois productifs sont mis en oeuvre, ils soutiennent les activités informelles, appuient la formation-emploi, et l'emploi des femmes.

Parmi les programmes actuellement en cours, notons:

-ceux entrepris par la SECALINE (Sécurité Alimentaire, Encouragement à l'Emploi dans le secteur privé et Nutrition Elargie) qui ont été initiés depuis l'année 1993.

-ceux du Programme Alimentaire Mondiale effectuées entre autres dans les zones urbaines et prenant en charge les groupes vulnérables.

-Par ailleurs, plusieurs organismes internationaux tel que le PNUD, l'UNICEF mènent des actions sociales visant à atténuer les effets de l'Ajustement Structurel par l'appui à la création d'emplois ou encore par le soutien aux groupes de population vulnérables que sont les femmes, les enfants, les handicapés.

Les actions de lutte contre la pauvreté reçoivent le concours conséquent d'ONG et d'associations. Le Secrétariat à la Lutte contre la Pauvreté et à l'Habitat, nouvellement créé, coordonne et initie des actions touchant les catégories défavorisées de la population.

### **III. Prise en considération des besoins des femmes**

Compte tenu de la situation actuelle de la femme qui est pourtant la principale responsable de la nutrition des enfants au foyer, la politique nationale de protection maternelle et infantile a comme objectif :

- une réduction des obstacles qui bloquent l'amélioration des conditions de vie dans le domaine social, sanitaire, du statut social et juridique,
- une considération particulière aux problèmes spécifiques de la femme,
- une promotion socio-économique dans un objectif d'augmenter les revenus familiaux,
- une promotion de la maternité sans risques
- un meilleur accès aux différents services dont les centres de soins, les écoles...

Les politiques et les actions menées sont confortées par les résolutions de la Conférence de Beijing qui est un plaidoyer en faveur des femmes.

Plusieurs actions, soutenues par des ONG et avec l'aide d'Organismes Internationaux se penchent sur les encadrements et les possibilités d'activités rémunératrices des femmes. Les efforts fournis en matière d'insertion des femmes dans le processus de développement doivent être soutenus.

### **IV. Prise en considération des besoins des groupes sociaux vulnérables**

Les groupes vulnérables à Madagascar sont les enfants de et dans la rue, les sans abris estimés au nombre de 20 000 personnes environ pour la seule capitale, les enfants qui travaillent, les handicapés. Ce sont des groupes marginalisés pour lesquels les actions effectuées se font notamment à l'initiative des associations et des ONG devront être étendues; les pouvoirs publics devraient y être plus sensibles.

Pour les jeunes diplômés sans emplois, il existe actuellement différentes formes d'encadrement de portée somme toute limitée, dans la lignée du programme "Entreprendre à Madagascar" qui s'occupe de l'entrepreneuriat, de l'appui au montage des dossiers, de l'appui à la recherche de financement et de demande d'agrément et en suivi des entreprises financées.

### **V. Gestion de l'environnement et des ressources naturelles**

Les programmes environnementaux malgaches ont mis très peu l'accent sur le milieu urbain au profit des forêts et de la protection des sols ruraux. Ce n'est que récemment que la ville a été prise en compte dans le Plan d'Action Environnementale créé en 1988 à Madagascar; la tenue du Sommet mondial de la Terre en 1992 a d'autant plus favorisé l'optimisation des programmes de préservation de l'environnement.

La distribution d'eau potable est assurée par la JIRAMA et concerne uniquement 91 sur les 235 centres urbains soit environ 82,3% des citoyens malgaches. 144 centres urbains n'ont pas d'adduction d'eau. Pour la ville d'Antananarivo, 80% des ménages s'alimentent par borne

fontaine, 17% des ménages s'alimentent par branchement particulier, ce qui reflète assez bien la faiblesse relative du niveau de vie des ménages et les difficultés d'accès à l'eau potable; 3% des ménages s'alimentent par diverses manières ; dans la ville de Mahajanga, les puits sont les sources d'approvisionnement des ménages dans les zones d'extension; ailleurs l'achat d'eau chez les voisins ou encore l'utilisation des rivières et les fleuves à la périphérie des villes sont très fréquents. Ces modes d'approvisionnement sont autant de sources de pollutions et sont à l'origine de la persistance de certaines maladies

Concernant les eaux usées, dans la capitale, elles sont déversées dans les rivières, dans les villes côtières elles vont dans la mer. Ces rejets ne subissent aucun traitement, ce qui augmente les risques de pollution dont les effets sur les ressources marines ont souvent posé des problèmes sans qu'aucun remède définitif n'ait pu être adopté.

La collecte des ordures ménagères relève des attributions des Collectivités locales; cependant, elles sont confrontées à l'insuffisance des moyens et des capacités. Actuellement la capitale dispose de 820 points de collecte des ordures ménagères et une décharge localisée à la périphérie Est de la ville, à Andralanitra.

L'implantation d'une usine de compostage à proximité de la décharge prévoyait la production de 10 000 t de compost par an, mais malheureusement elle ne fonctionne plus à l'heure actuelle.

Pour pallier à la défaillance des Collectivités locales, des initiatives, timides pour l'instant, émanent de quelques ONG et d'associations s'occupant de la collecte et du traitement des déchets au niveau des quartiers périphériques .

Les combustibles : Le bois reste jusqu'à maintenant le principal combustible utilisé par les ménages en milieu urbain. Tout autour des villes les réserves en bois destinés aux marchés urbains s'épuisent progressivement, les besoins s'accroissant trop rapidement par rapport à la régénération des forêts de reboisement, poussent les exploitants de charbon de plus en loin et commencent à grignoter sur des forêts primaires.

Des techniques économisant l'énergie, ont été mis au point comme les foyers améliorés, mais la vulgarisation reste à faire.

L'évolution spatiale des villes est mal maîtrisée et laisse libre cours à l'initiative des particuliers, surtout en l'absence de Plans d'Urbanisme. L'habitat illicite prolifère sur les terrains publics vacants et sur les terrains appartenant à l'Etat. Ces zones sont parfois non constructibles et des problèmes environnementaux se posent parfois tels que les glissements de terrains, ailleurs les inondations très fréquentes dans des zones insalubres, sur les bords de mer ont des répercussions sur la santé des résidents . Ce sont les principaux foyers de paludisme, de maladies d'origine hydrique.

Des normes adaptées au transport urbain et à la circulation existent mais elles ne conviennent pas à la situation de crise qui prévaut: le vieillissement du parc automobile, l'impossibilité de

respect des normes imposées aux véhicules créent des problèmes de pollution fortement ressentis dans la capitale à cause des gaz d'échappement et qui portent préjudice à la qualité de l'air.

Les matériaux locaux sont beaucoup usités dans la construction dans les villes malgaches: la terre cuite, l'argile, sur les Hautes Terres centrales, le végétal, dans les villes côtières. La production de brique cuite prélevé dans l'argile des rizières relève du secteur informel et son utilisation à outrance a conduit à la destruction des rizières tout autour de la capitale. Il y a des essais pour l'obtention de nouveaux matériaux qui ne sont pas encore au point tel que le fibrociment, pour les toitures.

Quant aux constructions en végétal, elle est presque généralisée dans les quartiers périphériques des villes côtières. C'est également une pratique traditionnelle qui correspond aux besoins des populations locales.

### Prévention des catastrophes naturelles

Beaucoup de quartiers des villes malgaches ne sont pas à l'abri des cyclones et des dépressions tropicales. Chaque année, le pays est sujet aux inondations et aux dévastations par les cyclones, sans qu'aucune solution durable n'ait encore été mise en oeuvre.

Dans beaucoup de quartiers des zones côtières, sur les Hautes Terres, dans les zones basses et dans la plaine d'Antananarivo, les inondations et les destructions sont très fréquentes.

Une structure regroupant secteurs public et privé sous la coordination du Conseil National de Secours organise et apporte les aides d'urgence avec le concours d'ONG.

Quant aux mesures de prévention, elles existent à l'état embryonnaire, en dehors des programmes menés par la Direction de la Météorologie qui collecte les données et sensibilise le public sur les dangers et sur les différentes mesures à prendre en cas de dépressions tropicales.

Au niveau du Plan d'Action Environnementale, des actions de prévention sont également prévues. Il s'agit plus particulièrement de mettre en place des normes et des réglementations en matière de catastrophes naturelles et technologiques.

### Transformations sociales

La crise dans les villes se traduit de multiples manières: repli sur la famille qui a pourtant tendance à s'effriter dans certains milieux, repli sur les traditions au nom d'une solidarité de groupe qui reste néanmoins une tradition fortement ancrée dans la société (le *fihavanana*). C'est une stratégie de survie de certains groupes sociaux, notamment les plus vulnérables; ailleurs, on assiste à la montée de l'individualisme; la famille urbaine est en majorité mononucléaire, à l'exception de certains milieux de migrants.

La ville malgache actuelle se trouve à la frontière d'une culture traditionnelle et d'une culture moderne au contact de l'extérieur. Cependant l'adaptation au modernisme est essentiellement l'apanage des couches sociales les plus favorisées.

Le savoir-faire traditionnel est mis en valeur par la force des choses. Il prospère dans les activités artisanales, culturelles telle que la musique . Si au départ, ce secteur était marginal et était perçu comme un secteur refuge, de nos jours beaucoup de jeunes se lancent dans ces activités, puisant dans les richesses et les potentialités traditionnelles du pays.

### Aménagement du territoire et réseaux des villes

La situation urbaine malgache actuelle résulte d'une forte centralisation au niveau de la capitale Antananarivo. Les pouvoirs publics tentent, dans le cadre de la Décentralisation de corriger ce déséquilibre.

Antananarivo a bénéficié d'une centralité aussi bien géographique qu'organisationnelle. Cette situation se traduit par une concentration des activités dans la capitale qui a toujours drainé des populations de tous les horizons.

Dans le cadre des régions, ce même déséquilibre est noté entre la capitale régionale qui est avant tout un centre administratif, relais et les villes secondaires. Les capitales régionales peuvent être des villes portuaires, telles que Toamasina, Mahajanga, Antsiranana et Toliara; seule Fianarantsoa assure uniquement un rôle de capitale administrative.

Les centres secondaires organisent la production économique, la collecte, notamment de produits agricoles de leur région respective. Il existe cependant quelques villes secondaires qui ont des fonctions industrielles déjà bien assises comme Antsirabe ou encore les villes de la région d'Antsiranana .

Ces dernières années, la détérioration des voies de communication enclavent beaucoup de régions, ce qui ne manque pas d'avoir des répercussions sur le développement économique du pays.

## TROISIÈME PARTIE

### SELECTION DES MEILLEURES PRATIQUES

-----

Le choix des meilleures pratiques dans les actions d'amélioration des conditions de vie de la population à Madagascar a été très délicat, dans la mesure où elles sont nombreuses.

Certaines sont connues, telles que les actions de l'association AKAMASOA menées par le Père Pedro à Andralanitra qui prend en charge les sans-abris de la capitale, d'autres le sont moins et sont plus récentes, pourtant leurs apports au niveau de la société malgache ne sont pas du tout négligeables, telle que celle entreprise par l'association des Transports Non Motorisés dans la ville de Fianarantsoa qui s'occupent de plus d'une centaine de familles - ou encore celle effectuée dans la ville de Toamasina par l'ONG "Sauvons Toamasina", visant à arrêter l'érosion marine de la frange côtière - ou encore les actions de l'ONG "Edena vaovao" visant à assurer la nouvelle implantation de population à la périphérie de la ville de Mahajanga, à Katsepy.

Toutes ces expériences ont un impact certain sur l'amélioration des conditions de vie d'une partie de la population sinon de la totalité, leurs stratégies en vue d'une durabilité sont toutes aussi répliquables, mais nous n'avons finalement retenu que deux de ces pratiques.

#### **I. Les actions sociales intégrées du Conseil de Développement d'Andohatapenaka - Antananarivo**

##### **Organisation et groupes clés**

- Conseil de Développement d'Andohatapenaka (CDA)
- Centre social et de santé

##### **Date clé**

- 1983: Création d'un centre de Santé
- 1989: création du CDA

##### **Situation avant le plan stratégique**

La création du centre social et de santé remonte à 1983, à la suite du passage d'un cyclone qui a inondé toute la plaine de l'Ouest de la capitale. 3 500 sinistrés étaient abrités provisoirement dans l'église d'Andohatapenaka, dans les écoles, la salle de fête. Il fallait trouver une solution plus durable. C'est ainsi que fut créé le centre social et de santé, décision d'un comité en vue de faire face à la reconstruction du quartier.

Les familles impliquées sont nécessiteuses en majorité et vivent dans une partie de la plaine qui n'est pas à l'abri des inondations tous les ans. En 1983, le projet touchait 22 500 habitants environ.

Les actions de reconstruction d'équipements collectifs, de maisons individuelles entreprises ont comme principe la participation des communautés; ainsi 200 familles ont aidé en apport de main-d'oeuvre, avec une aide matérielle extérieure.

La nécessité d'une continuité dans les actions, les résultats d'enquêtes et de sensibilisation réalisées auprès des ménages ont abouti finalement au souhait de voir la pérennisation des actions, ce qui donna naissance au Conseil de Développement d'Andohatapenaka.

### **Description des actions et situation actuelle**

Actuellement, le principal objectif du CDA est la lutte contre la pauvreté en vue d'un développement humain durable par la prévention et l'éducation dans 9 quartiers; ainsi ses activités sont de 2 types:

-Les actions du centre social et de santé auprès des familles,

-Un secteur "entreprise" qui comprend une coopérative pour la promotion de petites entreprises locales et une coopérative pour la promotion féminine.

Les actions menées par le centre social et le secteur "entreprise" sont indissociables et interdépendants. Les principes d'action du CDA peuvent se résumer comme suit: les aides sociales fournies aux familles nécessiteuses doivent leur permettre de trouver des solutions plus durables. dans une perspective de réinsertion sociale.

Les actions des coopératives, FIASLA qui soutiennent les pères de familles chômeurs et FIASVA axée sur la promotion féminine grâce à la formation dans le domaine de l'artisanat, doivent contribuer à donner aux familles leur autonomie, et réduisant ainsi les aides demandées au CDA. Par ailleurs, le projet "Appui aux petits métiers" soutient ceux qui le désirent grâce à un fonds de démarrage remboursable. Ainsi, si au départ, 500 enfants ont été pris en charge dans le projet "Appui à la scolarisation", actuellement, il n'y a plus que 3 familles qui bénéficient de cette aide.

En outre, les actions du centre social et de santé touchent:

- les soins de santé, la dentisterie dont la consultation se fait à un prix modique

-la nivaquinisation,

-la vaccination ; environ 90% des enfants sont vaccinés,

-l'éducation sanitaire et nutritionnelle. Un centre de récupération Nutritionnelle Ambulatoire s'occupe de 55 enfants et une garderie prend en charge 45 enfants.

-un cabinet juridique aide les familles en cas de besoins.

Il mène des actions environnementales tel que celle qu'il réalise avec les Médecins Sans Frontières. Un programme d'amélioration des conditions sanitaires est mené incluant :

- la réhabilitation des bornes fontaines
- la construction d'une centaine de latrines environ
- l'organisation de la collecte des ordures.

Tous ces projets voient la participation des résidents sous différentes formes, soit par l'apport de main-d'oeuvre, soit par l'apport de matériaux telles que les briques. Il est prévu d'explorer la filière biogaz, pour le traitement des déchets.

Depuis Octobre 1995, un projet conjoint ORSTOM-MSF, financé par l'UNICEF, étudie les impacts d'aménagements sanitaires sur l'état de santé des enfants d'Andohatapenaka avec un volet géographique et un volet bio-médical. L'étude doit être achevée en Juillet 1996 et permettre la mise en place et l'évaluation d'une méthode d'investigation des besoins en matière d'aménagement sanitaire, en vue de l'extension de ce projet vers d'autres quartiers d'Antananarivo.

Le second projet , le PAIQ, dans le cadre de la participation de la coopération française au filet de sécurité, apporte son concours au CDA dans son programme d'amélioration de la vie des quartiers par l'appui aux initiatives des quartiers, par l'intermédiaire des associations.

Du point de vue des logements, le CDA a construit sur 2000 m<sup>2</sup>, une trentaine d'habitations de 2 pièces, à louer pour une durée de 6 mois aux sinistrés de Geralda, en attendant qu'ils puissent reconstruire leurs propres maisons.

Dans son fonctionnement, le CDA regroupant actuellement 300 employés, a ses propres apports grâce aux activités des coopératives qui cherchent des débouchés pour ses produits artisanaux sur le marché local et extérieur; au niveau du FIASVA, 24 employés sont permanents. En outre, les familles bénéficient des services grâce à une contribution modique, au niveau du centre social et de santé. Environ 55% du fonctionnement proviennent encore des aides extérieures. Plusieurs organismes internationaux contribuent au développement social à Andohatapenaka tel que l'UNICEF, MSF, CARE International.

## 2. Actions d'assainissement dans la ville d'Antananarivo

### Organisation et groupes clés

- Secrétariat d'Etat chargé de l'Habitat et de la Lutte contre la Pauvreté
- ONG's
- Bailleurs de fonds dont Banque Mondiale
- Projet SFCALINE
- Secteur privé

### Date clé

1995: création

### Situation de l'assainissement avant le Plan stratégique

La population de la ville d'Antananarivo était de l'ordre de 710 237 habitants en 1993. La collecte des ordures ménagères relève des Collectivités locales qui sont confrontées ces dernières années à des problèmes techniques et matérielles. Au total, 13 camions d'une capacité moyenne de 6m<sup>3</sup> chacune sont opérationnelles pour la collecte auprès de quelques 820 points de collecte de la capitale. Les moyens dont disposent les Collectivités locales que se soit du point de vue du nombre de véhicule que du personnel ne leur permettent pas toujours d'assurer la collecte des ordures ménagères de toute la ville. Des débordements se produisent ainsi au niveau des points de collecte et posent des problèmes d'hygiène et de santé pour les ménages environnants.

Des décharges sauvages se forment un peu partout à la périphérie de la ville, la décharge officielle d'Andralanitra étant trop éloignée car elle se trouve à la sortie Est de la capitale.

Pour pallier à cette défaillance, au niveau de quelques quartiers, des efforts sont déployés pour résoudre ce problème d'assainissement, mais la pérennisation de ces actions reste à voir.

### Description des actions

Les actions menées par le Secrétariat d'Etat chargé de l'Habitat et de la Lutte contre la Pauvreté s'inscrivent dans le domaine de l'amélioration du cadre et des conditions de vie de la population.

La sensibilisation et la mobilisation se font directement par des actions concrètes après enquêtes au niveau des quartiers vulnérables notamment, dans lesquels le concours de tous les acteurs urbains est sollicité.

Les actions visent la mise en place d'un système pour l'amélioration des dépôts d'ordures. Ceci se fait avec le concours de nouveaux partenaires de la gestion locale.

L'objectif est d'amener tous les acteurs à contribuer à l'assainissement et la collecte des ordures ménagères .

-le secteur privé, grâce à des apports matériels tel que ceux effectués par l'Association des Professionnels des Transporteurs Routiers qui a fourni des camions. Beaucoup d'entrepreneurs privés ont répondu à l'appel du Secrétariat d'Etat, tout comme les Institutions publiques qui se sentent pleinement concernés. Des conventions sont établies entre les divers participants aux interventions dans les quartiers.

-la Banque mondiale, à travers le projet SECALINE contribue au départ au paiement de la main-d'oeuvre utilisée, selon le principe "vivres contre travail".

Il est prévu qu'à la fin du projet les acteurs se prennent en charge eux-mêmes et deviennent autonomes.

Les actions ont commencé au niveau de quartiers du centre, au niveau des marchés où l'hygiène laissait réellement à désirer.

Ce sont finalement des actions très intégrées car elles touchent aussi bien l'hygiène et l'environnement, en outre elle contribue à créer des emplois, grâce à la gestion des ressources disponibles ; l'objectif final étant l'éducation du citoyen pour la prise en main des quartiers.

Les interventions sont prévues dans 7 grandes villes dont Antsirabe, au Sud d'Antananarivo, mais elles sont appelées à s'étendre. Ainsi le Secrétariat d'Etat à l'Habitat et à la Lutte contre la Pauvreté a choisi d'instaurer une journée de mobilisation nationale pour assainir les villes.

**PLAN D'ACTION NATIONAL DE**

**MADAGASCAR**

**POUR L'AMÉLIORATION DES ÉTABLISSEMENTS HUMAINS**

## PERSPECTIVES NATIONALES À LONG TERME

En dehors des problèmes classiques auxquels le développement urbain se heurte tel que le manque de moyens, la défaillance dans la gestion, une vision à long terme du développement des villes n' a pas toujours été considérée à sa juste valeur. Ainsi, ces dernières années, les villes malgaches s'essoufflant sous le poids de l'âge et sous le poids démographique n'ont pu trouver des solutions durables aux problèmes et se limitent ainsi au colmatage des brèches. Les pouvoirs publics n'ont pu faire face aux besoins de population sans cesse croissants, au point où la désorganisation urbaine est généralisée, le fossé entre les besoins et l'offre dans tous les domaines, notamment de l'emploi, du logement s'aggrandit progressivement, la situation s'aggrave.

### La Stratégie

Ainsi la Stratégie du Programme Habitat II doit s'inscrire dans le long terme, jusqu'en 2020 et même au-delà, afin d'éviter les interventions "pompiers" tant décriées toutes les dernières années.

La programmation à long terme des actions de développement des établissements urbains pourra contribuer à résoudre d'une manière plus durable les multiples problèmes des villes malgaches actuelles.

Les principes d'élaboration du Plan d'Action National correspondent à un contexte d'évolution économique et social difficile .

- Devant l'abondance des problèmes urbains liés à la croissance des besoins des citoyens,
- Devant l'importance de ces besoins auxquels des réponses urgentes doivent être trouvées,
- Compte tenu de la multiplicité des acteurs et des projets urbains ainsi que du rôle de tous ces acteurs,

... le principe fondamental qui a guidé l'élaboration du Plan d'Action National Habitat II a été celui de **contribuer à l'amélioration des conditions de vie de la population et doter la population de moyens pour atteindre cet objectif.**

Par ailleurs, la société malgache actuelle est en pleine mutation. De nouvelles stratégies de développement apparaissent, le contexte de mondialisation économique et social a des impacts certains sur le pays.

-Le programme Habitat II se déroule dans un contexte de désengagement de l'Etat, Madagascar s'est lancé dans un processus démocratique.

-En outre, la **Décentralisation** a été adoptée récemment, et tous les citoyens sont dans l'attente de son **effectivité** pour que les Collectivités locales puissent avoir leur autonomie dans la gestion de leur territoire, et donc de leurs villes.

Le processus de gouvernance actuelle est contraire à la perception d'un Etat providence longuement vécue auparavant, et qui reste encore fortement ancré dans les mentalités. La **responsabilisation** est de mise à tous les échelons de la société. Ceci correspond d'ailleurs aux préoccupations internationales déclarées dans l'Action 21 de l'année 1992, visant à "*institutionnaliser une politique de participation dans le domaine du développement humain durable ...*". Il s'agit en outre de soutenir les initiatives locales dans cette recherche de l'amélioration des conditions de vie de la population.

Le programme Habitat II, tenant compte de cette évolution et dans un souci d'efficacité a, depuis le début, appliqué ce principe de participation grâce à la mise en place des Comités National et Régionales ; dans les actions ultérieures, le rôle de ces Comités est institutionnalisé, ils contribueront d'une manière active dans la concrétisation de gestion locale du développement des Etablissements humains à Madagascar.

### Les objectifs

Le programme Habitat II contribue à l'atteinte d'objectifs de longue haleine, fixés unanimement par les participants aux différents comités national et régionaux:

- Lutter contre la Pauvreté
- Doter tout un chacun d'un logement
- Gérer durablement les villes

Tels sont les trois grands objectifs des actions qui devront être menées à différents termes jusqu'en l'an 2020 et bien au-delà.

**Lutter contre la pauvreté** est un objectif prioritaire auquel tous les acteurs du développement urbain doivent s'atteler. La pauvreté est persistante, le nombre de pauvres s'accroît d'une manière ahurissante.

Les efforts fournis notamment dans le cadre du Plan d'Action National pour le Redressement Social doivent être optimisés, en vue de satisfaire les besoins fondamentaux d'une grande majorité de citoyens qui se trouvent de plus en plus démunis et marginalisés .

Ce premier objectif de réduction de la pauvreté touche divers aspects de la vie sociale dont l'amélioration des conditions de vie grâce à :

-la réduction des disparités sociales par des actions liées à la création et à l'appui de l'auto-emploi en créant un environnement favorable, à l'amélioration de la situation sanitaire et scolaire, à l'accès du plus grand nombre au logement. Toutes les actions doivent tenir compte de la préservation de l'environnement.

-la prise en charge des groupes vulnérables qui ont des besoins particuliers et auxquels des réponses spécifiques doivent être apportées. Un accent sera donné à la mobilisation des femmes dans l'optique d'améliorer leur condition et leur participation au processus de développement.

**Doter tout un chacun d'un logement décent grâce à la relance de la construction et de l'économie du logement.**

Il s'agit de :

-Adapter et Concrétiser les politiques du logement

-Rechercher des solutions durables pour les sans-abris

-Soutenir et faciliter l'accès au "logement décent pour tous" par la mise en place d'un système de financement durable et destiné aux différentes catégories de la population.

-Valoriser le potentiel naturel et humain existant. Dans cette promotion du logement, l'utilisation et l'exploitation rationnelle des matériaux locaux semblent être une issue pour le logement. En outre, le savoir-faire local, la main-d'oeuvre regroupée souvent dans le secteur informel constituent des atouts fondamentaux mobilisables. Ces potentiels devraient permettre de développer le secteur de la construction. Les efforts déjà entrepris en matière d'appui doivent être plus convaincants et plus conséquents.

### **Gérer les villes d'une manière durable**

La situation des villes malgaches actuelles accusent des symptômes d'un manque de vision à long terme: extension incontrôlée, problèmes de maîtrise de l'évolution de la population, divers déséquilibres qui se répercutent sur l'environnement urbain.

Il s'agit ainsi de :

-Réduire les déséquilibres entre les différents centres urbains, qui sont à l'origine des migrations vers les capitales nationales et régionales , par le développement des centres secondaires grâce à la satisfaction des besoins de leurs populations.

-Favoriser la **Gestion effective** des villes par les Collectivités locales, dans le cadre de la Décentralisation.

-la participation de la population, des communautés, du secteur privé, de tous les citoyens contribuera à améliorer la situation des villes malgaches.

**PLAN D'ACTION NATIONAL**

**À**

**MOYEN TERME**

*Objectifs*

*Stratégie*

*Plan d'action*

**Thème I:**

**Réduire l'occupation  
incontrôlée**

- Clarifier le flou foncier actuel dans de nombreux centres urbains.
- Identifier les réserves foncières urbaines, en réaffectant si nécessaire.
- Réglementer l'accès du plus grand nombre aux terrains domaniaux, en tenant compte des situations spécifiques de chaque ville.
- Trouver des solutions durables réglementaires pour l'aménagement et de l'occupation des bords de mer (notamment à Tuléar).
- Préserver les zones d'intérêt public.

- Les pouvoirs publics dont, la Direction des Domaines et les Collectivités locales doivent être les maîtres d'oeuvre de cette action.
- La Commune, appliquant les réglementations, contrôlent l'occupation des sols urbains.
- Les Communautés et le grand public, le secteur privé, promoteur immobilier doivent être sensibilisés sur les réglementations en vigueur.
- Les régularisations foncières doivent être facilitées.

- Enquêtes et études pour la clarification de la situation foncière des zones péri-urbaines notamment
- Identification des réserves foncières urbaines disponibles
- Élaboration de plans de gestions des ressources foncières
- Bilan et réadaptation de la réglementation relatif l'accès aux terrains domaniaux
- Contrôle et suivi de l'occupation des sols

### T.2.1 Plateformes d'habitat de type primaire

-Constituer des sites de transit pour les sans - abris

-Permettre l'accès par les catégories de population les plus démunies, aux terrains urbains.

-Eviter la prolifération des habitats illicites et illégaux, bâtis sur des terrains non constructibles

-Fournir sur ces nouveaux terrains les équipements collectifs tel que: voies d'accès, eau potable, électricité...

- 200 lots par ville, d'une superficie moyenne de 50 à 100m<sup>2</sup> seront viabilisées

-La Commune sont les maîtres d'ouvrage de l'opération de viabilisation.

-La Direction des Domaines aidera à identifier les réserves foncières nécessaires.

-La viabilisation se fera par des opérateurs privés, par système d'appel d'offre, par les services publics.

-Les ONG et les associations joueront un rôle d'encadrement pour l'installation de population.

-La mise ne place des équipements collectifs demandera le concours de financement extérieur.

Les parcelles viabilisées seront livrées aux bénéficiaires de lots et des contrats tenant compte des durées d'installation se feront entre les Collectivités locales, les ONG et les bénéficiaires de lot.

-Les bénéficiaires contribueront en apport de matériaux et de main-d'oeuvre

-Identification des terrains à viabiliser.

-Elaboration de plans de zones à viabiliser.

-Enquêtes sur les ménages susceptibles d'être intéressés.

-Mobilisation des financements locaux et extérieurs (Commune, Etat, Bailleurs de fonds)

-Réalisation des travaux de viabilisation.

**3.2.2 : Aménager des plateformes viabilisées, type secondaire, dans des zones intermédiaires**

-Fournir des terrains aux catégories de population du secteur informel, aux "sans-abris potentiels".

-Le nombre de parcelles à viabiliser est de 200 chacune de 100 à 150m<sup>2</sup> dans certaines villes, de 150 à 1000m<sup>2</sup> dans d'autres

-Permettre l'accès aux terrains urbains par les catégories de population du secteur informel.

-Réduire l'occupation incontrôlée sur des terrains non urbanisables

-Fournir sur ces nouveaux terrains les équipements indispensables: voies d'accès, eau potable électricité.

La Direction des Domaines aidera dans l'identification et dans la dotation au projet des réserves foncières nécessaires.

La Commune est le maître d'oeuvre de l'opération de viabilisation.

-La viabilisation et l'implantation des équipements collectifs feront l'objet de recherche de financements supplémentaires.

-La viabilisation sera faite par des opérateurs privés et/ou publics, par un système d'appel d'offre.

Les acquéreurs regroupés en association participeront aux travaux d'assainissement collectifs et individuels.

Les acquéreurs recevront des titres fonciers, moyennant l'achat de parcelles à des coûts adaptés aux pouvoirs d'achat des ménages. La responsabilité de ces acquisitions incombe au service des Domaines

-Identification des terrains à viabiliser

-Enquêtes sur les futurs ménages bénéficiaires.

-Elaboration de plans de viabilisation.

-Etude du montage institutionnel d'un système de crédit pour l'achat des parcelles.

-Mobilisation des financements locaux et extérieurs (Commune, Etat, Bailleurs de fonds ...).

-Travaux de viabilisation et installation d'équipements collectifs.

-Appui aux services techniques domaniaux et topographiques.

**T. 1.1 Mise en place de  
système viable de mutuelle  
d'épargne et de crédit**

- *Elaborer une politique de logement économique accessible à tous les citoyens.*
- *Mettre en place un système de crédit au logement destiné à différentes catégories, notamment, moyenne et pauvres.*
- *Mettre en place de mesures incitatives à la construction de logements par l'initiative individuelle, par les associations, les communautés ou les ONG.*
- *Mettre en place de mesures incitatives pour la contribution du secteur privé dans le logement dans les entreprises.*

*Encouragement d'une politique volontariste de la part de l'Etat et incitation des sociétés privées pour la promotion immobilière.*

*-Recherche de coopération entre Privés /Bailleurs de fonds / Banques et Etat*

*-L'Etat jouera un rôle d'encadrement; de facilitateur et de soutien des promoteurs privés dans leur recherche de crédits extérieurs.*

*-Les actions à entreprendre devront être durables.*

*-Bilan des différentes actions de promotion du crédit - logement .*

*-Etude pour l'élaboration d'une politique de logement économique*

*-Etude de faisabilité pour la mise en place du système de crédit.*

*-Mobilisation pour le fonctionnement de l'agence de financement/crédit et recherche de financement*

*-Mise en place du système de crédit*

*-Actions de mobilisation du privé et de sensibilisation et du secteur privé, et de la population.*

-Résoudre les problèmes d'insuffisance de logements par la réalisation de village pilote dans les zones d'extension urbaine comportant :

-Faciliter la dotation de ces villages en équipement collectifs tels que VRD, marché, et autres services.

-Fournir des logements à différentes catégories de population à des coûts modérés

Il sont de 2 types:

cité;

villa;

-Pour certaines villes les terrains ont déjà été identifiés, pour d'autres ils sont à rechercher avec la Direction des Domaines.

-La commune aura un rôle de coordination des opérations.

-Le programme Habitat II favorisera l'accès des ménages au crédit pour le logement (cf T11)

-Les financements pour les équipements collectifs complémentaires (planification et équipements du marché).

-La population bénéficiaire contribuera par l'intermédiaire des Organisations Communautaires de Base pour les tâches collectives de viabilisation et d'assainissement.

-La mise en place des services incombera au secteur privé et se fera progressivement ou parallèlement aux constructions.

-Elaboration des plans des villages et des plans des constructions.

-Etude des dossiers de requête de financement des logements.

-Construction des logements.

-Installation des résidents.

7.1.3 Appui à la régularisation et à l'aménagement des habitats traditionnels et spontanés

Durabilité

Plan d'action

-Améliorer les conditions de vie et de l'habitat dans les quartiers spontanés

-Amener à l'urbanisation les quartiers traditionnels périphériques en les viabilisant et en les aménageant.

-Faciliter l'accès du secteur informel au crédit logement

-50 logements par ville par an seront réhabilités, jusqu'en l'an 2000.

-Les collectivités locales seront les maître d'oeuvre.

-Les ONG et les groupements communautaires seront chargés des opérations et contribueront par des apports en main d'oeuvre et en matériaux locaux.

-Dotation de titres fonciers aux résidents sur ces terrains jugés urbanisables et qui ne portent pas atteinte à l'environnement et ne sont pas sujets aux catastrophes naturelles

-Enquêtes dans les quartiers dont les constructions sont à réhabiliter

-Evaluation des besoins par ménage

-Etude des requêtes par le comité national et régional pour l'attribution de crédit immobilier

-Réhabilitation des logements et amélioration de l'assainissement.

-Suivi et contrôle des travaux.

Objectif

Stratégie

Plan d'action

**Thème 1.1 Protéger la ville de Toamasina contre l'érosion marine**

- Arrêter l'érosion marine qui ronge le littoral Nord de la ville
- Protéger les infrastructures socio-économiques qui constituent la base du développement de la ville
- Eradiquer l'ensablement du port

Ce grand projet de protection des côtes malgaches dépassent les moyens de la commune de Toamasina.

Il nécessite la mobilisation de grands financements et une contribution internationale.

Cette mobilisation pourrait se faire dans le cadre des conventions internationales et/ou régionales de prévention des catastrophes naturelles et des conséquences des travaux ayant entraîné une modification de l'équilibre naturel.

-Sensibilisation internationale sur le problème

-Mobilisation de fonds

-Mise en oeuvre des études déjà réalisées en 1986 et réactualiser en 1995, en vue de la protection du littoral et l'éradication de l'ensablement du port

-Suivi des opérations

## Thème 1.2

**Résoudre les problèmes d'ensablement des embouchures et des ports malgaches**

-Optimiser les opérations de reboisement en amont

-Rendre l'embouchure praticable pour les communications

- Permettre le développement des communications dans les zones côtières

Localisation :

Manakara - Mananjary -  
Morandava- Mahajanga  
Sambava

Une partie des actions à réaliser doivent être faite en relation étroite avec le Plan d'Action Environnementale

Ce grand projet doit également se faire avec la mobilisation internationale sur les catastrophes naturelles.

La maîtrise d'ouvrage reviendra à la Commune et le Ministère chargé des Travaux Publics

-Evaluation des impacts environnementaux, économiques de l'ensablement

-Coordination des activités avec le Plan d'Action Environnementale

-Etude de faisabilité

-Réalisation des travaux

-Suivi des opérations

**Thème 1.3: Prévention  
des catastrophes naturelles  
à Toamasina**

-Atténuer les effets des catastrophes naturelles sur la population et l'habitat.

-Identifier les zones à risques, non constructibles dans les Plans Directeurs d'Urbanisme.

-Mettre en place une politique efficace de prévention des catastrophes naturelles adaptées à la ville.

La prévention des catastrophes naturelles concerne plusieurs institutions pour lesquelles une coordination est nécessaire:

-La Direction de la Météorologie centralise les données météorologiques et sensibilise le public pendant les saisons cycloniques.

-Le Conseil National de Secours s'occupe des secours d'urgence après le passage de dépressions, avec le concours des ONG. Par ailleurs le rôle des ONG et des associations est importante dans la vulgarisation des normes anti-cycloniques.

-Le Secrétariat d'Etat à l'Habitat et à la Lutte contre la Pauvreté intervient contribue à la réinstallation des sinistrés déplacés.

-Le Conseil National de Coordination qui s'occupe d'actions post catastrophes.  
-La Commune est le maître d'oeuvre des actions de prévention

- Bilan et Renforcement des dispositifs de la politique de prévention (dont système d'alerte et de mobilisation).

-Appui à la Direction de la Météorologie à la mise au point d'un mécanisme de Sensibilisation continue de la population, intégrant une gestion efficace des données.

-Développement des recherches sur les normes et les matériaux anti-cycloniques.

-Promotion et vulgarisation des normes et des matériaux de construction adaptés.

Appui à la mise en place de ces normes.

**Thème 3****Collecter et traiter les ordures ménagères**

- Mieux gérer les ordures de la ville, en commençant au niveau des ménages et dans les quartiers.
- Supprimer toutes les décharges sauvages à travers la ville, en mettant en place les dispositifs nécessaires.
- Doter les communes des moyens nécessaires à la gestion des déchets urbains.
- Promouvoir le traitement des déchets, notamment la filière compost.

Localisation:

Dans les principales villes

- La collecte des ordures ménagères, dans les textes de création des Collectivités locales, relèvent des services des Communes.
- Les associations de quartiers, avec des ONG devraient contribuer à leur niveau dans cette gestion.
- Le traitement peut être fait par les associations de quartier, le secteur privé ou les ONG, en prenant appui sur les expériences déjà effectuées dans d'autres villes et /ou en faisant appel à des aides techniques.
- Le concours financier des Communes, des bailleurs de fonds et nécessaires, pour les apports complémentaires de matériels de collecte et pour l'appui au traitement des déchets.

- Evaluation de la capacité des services publics
- Mise en place d'une organisation de la collecte:
  - ressources humaines nécessaires
  - dotation en matériels de collecte complémentaires.
  - mise en place des points de collecte (bacs...)
  - identification de décharge contrôlée
- Campagne de sensibilisation au niveau des quartiers de la ville.
- Etude de faisabilité du traitement de déchets.
- Mise à disposition d'un fonds d'appui "aux initiatives locales".

**Thème 3 Réhabiliter les espaces verts et les zones à préserver**

- Restaurer les espaces verts en vue de rétablir l'équilibre des écosystèmes
- Préserver les bords de mer à Tuléar, notamment dans les secteurs occupés par les entreprises privées.
- Effectuer des reboisements
- Inciter le secteur privé à contribuer à la préservation de l'environnement.

Localisation

Toutes les principales villes

- Il existe des mesures et des réglementations en vue de protéger les espaces verts et autres zones d'intérêt écologiques, mais qui sont méconnus
- Il s'agira donc d'effectuer des actions de sensibilisation qui seront prises en charge par des ONG et des associations qui opèreront directement sur le terrain.
- Les Communes participeront et auront des apports en matériels notamment.
- Le secteur privé sera incité en vue d'une contribution effective dans l'assainissement de leur environnement. Il existe déjà à l'heure actuelle un projet de Développement Industriel Durable qui exige aux opérateurs de préserver le milieu, de régulariser les rejets ...
- L'application des réglementations devrait être suivie par la commune en relation avec les pouvoirs publics (Aménagement du Territoire, Industrie...)

- Bilan de la réglementation existante relative aux zones à préserver.
- Adaptation au contexte de chaque ville
- Sensibilisation et mobilisation sociale des communautés.
- Etude de faisabilité pour la valorisation et la gestion privatisées des espaces verts.
- Réalisations concrètes
- Suivi des opérations.

Objectifs

Stratégie

Plan d'action

Thème 1

**Doter les centres secondaires d'équipements et de services sociaux**

- Cette dotation contribuera à réduire l'exode rural
- Les centres secondaires seront dotés d'écoles de niveau secondaire, de centres de soins, de réseau d'adduction d'eau potable du type hydraulique villageoise, en fonction des besoins.
- 3 à 4 villes par an seront concernées par ce programme

- Il s'agira de contribuer à établir un plus grand équilibre au niveau régional et de réduire la disparité entre la capitale régionale et les centres urbains secondaires.

- L'identification des besoins émanera de la population des centres secondaires concernés.

- Les collectivités locales seront les maîtres d'oeuvre des opérations.

- Le secteur privé, les associations participeront à la réalisation et pourront avoir des apports matériels et financiers.

Des financements complémentaires seront recherchés.

- Identification des besoins dans chaque centre urbain secondaire.

- Montage institutionnel des opérations

- Structuration et organisation des opérations, en tenant compte des blocages existants.

- Evaluation des besoins et détermination des apports de toutes les entités existantes

- Recherche de financements

- Réalisation des opérations de mise en place des équipements et services.

**Thème 2****Fournir à la ville les outils nécessaires au suivi du développement urbain**

-Fourniture à la ville des outils de suivi et de contrôle du développement urbain à jour.

-Réalisation des prises de vue aériennes.

-Effectuer périodiquement la mise à jour des plans d'évolution.

Localisation

Toamasina - Antananarivo

-La réalisation de photographies aériennes est l'attribution du FTM rattaché au Département ministériel des Travaux Publics et de l'Aménagement du Territoire.

-Tous les acteurs urbains, dont principalement la commune devrait bénéficier et pouvoir disposer de ces plans pour leurs actions de développement.

-Le financement est à rechercher - une partie devra être prise en charge sur financement local.

-Mise en place d'une structure au niveau de chaque ville concernée.

-Formation au système d'Information géographique

-Recherche de financement pour le fonctionnement du système de suivi

-Dotation des services des communes

-Collecte de données et mise en place des indicateurs

-Travaux en systèmes d'information géographique

-Suivi des opérations

**Thème 3****Rénover les équipements collectifs dans certains quartiers urbains****T 3.1 Assainir les quartiers sous-équipés**

-Rénover des tronçons de rue

-Rénover les réseaux d'évacuation des eaux dans les quartiers anciens

-Mettre en place des équipements collectifs dans les quartiers périphériques

-3 à 4 villes /an feront l'objet de ce programme

-La commune est le maître d'oeuvre de ces actions de rénovation et apporte un appui technique aux travaux.

-La population, à travers les organisations communautaires de base contribue en apport de main-d'oeuvre et de menus matériaux.

-Les opérations seront réalisées par le secteur privé ou par le secteur public et utiliser le système de Haute Intensité de Main-d'oeuvre

-Evaluation des travaux à réaliser

-Mobilisation des organisations communautaires de base

-Recherche de financements

-Réalisation des travaux

- Suivi

**Thème 4****Décongestionner la ville d'Antananarivo****T 4.1 Exécuter des routes excentriques reliant les routes nationales**

-La construction d'une deuxième rocade circulaire à la périphérie de la capitale permettra l'allègement du trafic qui depuis, devait passer par le centre-ville. Cette situation crée des problèmes de circulation, malgré un certain nombre de réglementation pour les véhicules lourds.

-La liaison entre les routes nationales débutera par celle qui relie la RN2 à la RN 7 sur 27 km. La route en terre a été déjà faite, il reste donc le bitumage. La réalisation prioritaire est dictée par l'intensité du trafic (volume du trafic.)

-Un deuxième tronçon d'une longueur de 20 km, reliant la RN 2 à la RN 3 sera réalisé.

La plupart de ces voies à consolider existent, mais sont presque à l'état de piste par faute d'entretien.

-La conception se fera par les responsables des pouvoirs publics, des communes touchées, à savoir, la commune d'Antananarivo et toutes les communes voisines qui bénéficieront de leur existence, celles-ci en seront les maîtres d'ouvrage.

-La réalisation des travaux peut être entreprise par le secteur privé qui utilisera les pratiques de Haute Intensité de Main-d'oeuvre.

-Mise en place d'un comité de coordination des opérations

-appels d'offre

-Réalisation des travaux

-mise en place des ouvrages d'équilibrer et d'assainissement

-reprofilages

-Traitement des surfaces par des matériaux sélectionnés

-Elaguage

Mise en place de couche de base et de roulement en enrobé

**Objectifs****Stratégie****Plan d'action****T.4.2. Créer des gares routières et des terminales parking-containers**

-Réhabiliter et renforcer la gare routière de la sortie de la RN 2 à Antananarivo

-Créer des gares routières aux sorties des RN3, RN4 et RN 7

-Installer des parkings - containers qui allègent les frais d'immobilisation

- Créer des emplois et harmoniser les trafics

-Ce programme touche aussi les villes portuaires

-Les pouvoirs publics sont les maîtres d'ouvrage

-La réalisation des travaux sera entreprise après appel d'offres, par des opérateurs privés avec utilisation de la Haute Intensité de Main-d'oeuvre.

-Le Comité Régional aura un rôle de suivi des opérations.

- Etude de factibilité et Evaluation des coûts

-Recherche du financement

-Sensibilisation et mobilisation de la population riveraine

-Etablissement des dossiers d'appel d'offre

-Attribution des travaux, contrôle, surveillance et réception

-Etablissement des dossiers de la gestion des parkings

-Lancement de consultations des gérants d'équipements

Structurer et organiser  
les marchés

-Régénérer et réorganiser en vue d'un développement plus durable d'un certain nombre de marchés dans les villes. Une meilleure organisation permettrait en effet de mieux gérer les ressources des communes d'une part, et de mieux maîtriser leur évolution, d'autre part.

-Régénérer et créer des marchés de paysans aux entrées de la ville

-Promouvoir les marchés de quartiers

-Régénérer les marchés de gros et de détails tel que la SOTASIA à Tuléar

## Localisation:

Antananarivo - Tuléar-  
Fianarantsoa, Antsiranobe  
Mahajanga, Antsirana-  
nana - 33 communes

-L'organisation de ces marchés de paysans relève de la commune urbaine d'Antananarivo.

-Les associations de commerçants contribueront dans les travaux d'équipements collectifs et d'assainissement, et dans l'organisation et la structuration de ces marchés.

-Un financement sera à trouver pour les travaux de régénération des principaux marchés.

-Appuyer les quartiers dans l'organisation des marchés.

-La commune sera le maître d'ouvrage de ces opérations. Les actions se feront sur appel d'offre, avec des opérateurs privés.

-Evaluation des travaux de régénération à effectuer dans les marchés.

-Elaboration des plans de marché avec leur extension

-Identifier les nouvelles implantations, notamment pour les marchés des paysans.

-Lancement des appels d'offre.

-Organisation et aménagement des marchés.

-Mobilisation des collectivités locales à inscrire dans leurs actions la création et le renforcement des marchés de quartiers.

-Suivi des opérations de régénération.

## 5. APPUI À LA CRÉATION D'EMPLOI

Objectif

Stratégie

Plan d'action

### Thème I : Appui au secteur informel

-Favoriser le développement du secteur informel grâce à la facilitation d'accès au crédit.

-Favoriser l'autonomie des travailleurs du secteur informel en leur permettant d'acquérir des moyens de production.

-L'acquisition de crédit se fera en fonction des requêtes auprès du bureau exécutif du comité Habitat II.

-Le regroupement par branche d'activité des travailleurs en association sera favorisé en vue de faciliter le fonctionnement du mécanisme de crédit.

-Mise en place d'une garantie mutuelle

-Recensement des travailleurs du secteur informel

-Identification de leurs besoins à partir d'entrevues sur le terrain

-Recherche de financement d'un fonds pour des crédits à la promotion du secteur informel

-Montage institutionnel du système de mutuelle d'épargne et de crédit

-Sélection des dossiers par le comité

-réalisations d'opérations de financement

-suivi et évaluation

**Thème 2 Favoriser  
l'initiative privée et  
redynamiser le secteur de  
la construction**

-Favoriser le développement des associations, des unités de production et des PME, grâce à l'extension des activités déjà existantes d'appui aux petites entreprises.

-Appuyer les initiatives privées par la formation, l'information et par un appui matériel et financier.

-Appuyer la création de centre de formation professionnelle

Soutien des pouvoirs publics pour la mise en place de mesures incitatives.

-Ce programme veillera à éviter les écueils du passé relatif à une trop grande centralisation. Un pouvoir de décision décentralisé doit être mis en place

-Mettre à la disposition des différents types de constructeurs et des promoteurs immobiliers, des matériaux peu coûteux.

-Mise en place d'un organisme de facilitation et d'accès au crédit et de suivi des activités réalisées.

-Mise en place d'un fonds dont la gestion sera supervisée par le comité national qui aura un rôle dans la sélection et l'agrément des dossiers.

-Mise en place d'une structure d'appui aux PME et du fonds d'appui.

-Formation des enc. dans le domaine de la construction

-Sélection des dossiers de demande de crédit.

Mise en place d'une mutuelle d'épargne et de crédit

-Formation par alternance des chefs d'entreprise et des artisans jusqu'à la fin du programme (5 ans).

- Supervision et contrôle des actions réalisées auprès des PME.

**Thème 3: Promouvoir la création d'emploi par l'appui aux initiatives des PMI**

-Promouvoir la création d'emploi grâce au soutien des PMI

-Appuyer les initiatives privées par la formation, l'information et par un appui matériel et financier.

-Faciliter l'accès des PMI au système de crédits grâce à la mise en place d'un environnement incitatif

-Dans sa réalisation, la Décentralisation doit être effective. Il faut doter les régions de pouvoirs de décision. Les possibilités d'accès de toutes les régions doivent être les mêmes

-Mise en place d'un organisme de facilitation et d'accès au crédit et de suivi des activités réalisées.

-Mise en place d'un fonds dont la gestion sera supervisée par le comité national qui aura un rôle dans la sélection et l'agrément des dossiers.

-Mise en place d'une structure d'appui aux PMI et du fonds d'appui.

-Sélection des dossiers de demande de crédit.

Mise en place d'une mutuelle d'épargne et de crédit

- Supervision et contrôle des actions réalisées auprès des PMI.

Objectif

Stratégie

Plan d'action

**Thème 1: Appui aux ONG  
femmes dans leurs actions  
de préservation de  
l'environnement**

-Etendre les actions  
réalisées par les ONG de  
femmes

-Introduire la notion de  
préservation du milieu

-Mobiliser les femmes pour  
l'amélioration de leur  
cadre de vie.

-Appuyer les femmes  
regroupées dans des ONG  
dans leurs actions de  
mobilisation sociale.

-Assainir les quartiers par  
la mise en place de 3 - 4  
blocs sanitaires à Tuléar  
notamment

Les actions pourront  
toucher de nombreux  
domaines de  
l'environnement tel que  
assainissement, vulgarisa-  
tion de technologie  
appropriée liée aux  
combustibles

-Ces actions se présentent  
comme des opérations de  
sensibilisation grâce à des  
interventions concrètes.

-La Commune devrait  
soutenir et encadrer les  
ONG dans leurs actions.

-La population soutenue  
par les ONG contribuera à  
la réalisation des  
opérations, grâce à des  
apports en matériel et en  
main d'oeuvre pour les  
petits travaux.

-Les opérations feront  
l'objet d'appel d'offre

-Une étude sociologique et  
des enquêtes se feront à la  
base des actions de  
sensibilisation, en vue  
d'élucider les blocages  
culturels à l'amélioration  
du cadre de vie.

-Actions de sensibilisation  
et mobilisation intense,  
permanente demandant le  
concours des ONG de la  
ville.

-Réalisation des opérations  
-Suivi et évaluation

**Thème 2: Contribuer à l'intégration des femmes dans le processus de production**

-Créer une structure permettant la promotion de l'activité artisanale des femmes

-Mettre en place un centre de formation artisanale

-250 femmes/ville / an seront prises en charge jusqu'à la fin du programme

Cette activité sera prise en charge par une association ou une ONG

-Le rôle du Comité dans la recherche de financement

C'est un projet pilote qui devra faire tâche d'huile dans d'autres zones.

Mobilisation des femmes

-Construction et/ou réhabilitation du centre de formation artisanale

-Formation d'animateurs

Formation alternante des femmes

**Thème 3**  
**Faciliter l'accès des**  
**femmes aux services**  
**sociaux**

-Créer un centre de soins préventifs pour les femmes ayant des conditions de vie difficiles.

-Prendre en charge les femmes démunies et leurs enfants

-Appui à la réhabilitation de centres sociaux

*Intervenants: Secteur privé/ ONG*

*Les femmes adhérant dans les associations qui seront mises en place ou qui existent déjà auront une contribution modique .*

*-Le soutien des autorités locales est sollicité .*

*-Les activités du centre seront multiples : elles concerneront les soins pour les mères , les soins pour leurs enfants, la nivaquinisation , ...*

*-Création/ Réhabilitation de centres avec participation des associations communautaires*

*-Recrutement d'assistantes sociales*

*-Séance de sensibilisation auprès de femmes*

## 7. DÉVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN

### Thème 1 Mettre en place des centres d'accueil pour les groupes vulnérables

#### Objectifs

#### Stratégie

#### Plan d'action

##### T.1.1

#### Mettre en place de centre d'accueil

-Créer un centre d'accueil dans un objectif de soutenir les groupes vulnérables dans leurs actions

-Donner aux handicapés qui constituent 10% de la population, les possibilités en matière de formation professionnelle et d'emploi.

-Favoriser l'intégration des de toutes les catégories de groupes vulnérables dans la société

#### Localisation:

Antananarivo, Mahajanga, Fianarantsoa, Antsirabe, Betafo

-Il s'agit d'entreprendre et de renforcer les actions déjà entreprises .

Dans le centre, des actions de sensibilisation et d'éducation seront réalisées. Ceci vise l'intégration sociale , la suppression de la notion de marginalisation, l'information sur les droits de l'homme dont les marginaux, les handicapés...

-Des actions de formation -emploi, des activités productives seront faites en vue de les doter d'une autonomie

-Actions de sensibilisation des groupes vulnérables dont les handicapés et du grand grand public sur la nécessité d'un soutien

-Recensement et enquêtes auprès des groupes vulnérables . Le système de volontariat sera requis .

-Recherche de financements et mobilisation des différents acteurs urbains pour la création d'un centre social

-Construction du centre

-Formation avec l'aide d'animateurs ayant acquis eux-mêmes une formation préalable.

**72 Développement d'un schéma de développement urbain et mise en cohérence des fonctions des villes au niveau des régions**

*-Mettre en place de centre d'observation des rapports entre les villes et de leur rythme de développement respectif*

*-Renforcer l'armature urbaine dans les régions*

*Ce programme doit se faire en concertation avec tous les Départements et Institutions publiques ou privées chargées de la collecte de données au niveau des régions.*

*Sa réalisation se situera au niveau de chaque région concernée*

*Les équipements existants seront complétés pour les besoins du programme*

*-Identification des indicateurs clés nécessaires à la mise en place de ce système d'observation*

*-Structuration du programme et Elaboration de conventions entre les divers Départements et Institutions concernés*

*-Acquisition de matériels informatiques complémentaires*

*-Collecte des indicateurs*

*-Suivi annuel des données*

## ESTIMATION DES BESOINS

### DU PROGRAMME

## I. PRODUCTION ET GESTION FONCIERE

### Thème 1 : Réduire l'occupation incontrôlée

Postes, description des taches	coûts estimés valeur 1995 ( '000 US\$)	Financements			
		nat.	loc.	taxe	tarif
1. Etudes de la situation et des réserves foncières	66,38	100%			
2. Elaboration de plans de gestion des ressources foncières	66,38	100%			
3. Etudes de la réglementation	2,00	100%			
4. Supervision et contrôle	21,00		100%		
<i>total</i>	<i>155,76</i>				
<i>dont à financer sur aide extérieure</i>	<i>134,76</i>				

### Thème 2 : Aménager les plateformes viabilisées : T.2.1. Plateformes d'habitat de type primaire

Postes, description des taches	coûts estimés valeur 1995 ( '000 US\$)	Financements			
		nat.	loc.	taxe	tarif
1. Etudes des terrains à viabiliser	64,75	100%			
2. Réalisation des enquêtes sur les ménages	39,10	100%			
3. Exécution des travaux de viabilisation	337,50	100%			
4. Exécution des travaux d'installation des équipements collectifs	12 000,00	100%			
5. Supervision et contrôle	52,5		100%		
<i>total</i>	<i>12493,85</i>				
<i>dont à financer sur aide extérieure</i>	<i>8 841,35</i>				

Thème 2.2 : Aménager les plateformes viabilisées, type secondaire, dans des zones intermédiaires

Postes, description des tâches	coûts estimés valeur 1995 ( '000 US\$)	Financements			
		nat.	loc.	taxe	tarif
1. Etudes des terrains à viabiliser	64,75	100%			
2. Réalisation des enquêtes sur les bénéficiaires	39,10	100%			
3. Etudes du montage institutionnel du système de crédit	2,00	100%			
4. Réalisation des travaux de viabilisation	562,50	100%			
5. Réalisation des travaux d'installation d'équipements collectifs	12 000,00	100%			
6. Appui aux services domaniaux et topographiques	240,00	100%			
7. Supervision et contrôle	63,00		100%		
total	12 971,35				
dont à financer sur aide extérieure	9 308,35				

## II. PRODUCTION DE LOGEMENTS ADAPTES

Thème 1 : Promouvoir le crédit au logement T.1.1. Mettre en place un système viable de crédit au logement

Postes, description des tâches	coûts estimés valeur 1995 ( '000 US\$)	Financements			
		nat.	loc.	taxe	tarif
1. Evaluation des actions de promotion du crédit au logement	4,00	100%			
2. Etudes pour l'élaboration d'une politique de logement économique	8,00	100%			
3. Etudes de faisabilité de la mise en place du système de crédit	4,00	100%			
4. Exécution des travaux de sensibilisation	38,23	100%			
5. Supervision et contrôle	8,75		100%		
total	62,98				
dont à financer sur aide extérieure	54,23				

*Thème 1.2 : Mettre en place un système d'appui à la réalisation des villages pilotes*

Postes, description des taches	coûts estimés valeur 1995 ( '000 US\$)	Financements			
		nat.	loc.	taxe	tarif
1. Elaboration des plans des villages et des constructions	64,75	100%			
2. Réalisation des travaux de viabilisation	726,75	100%			
3. Réalisation des travaux de construction des logements	9 180,00	100%			
4. Exécution des travaux de la mise en place d'équipements collectifs	6 340,50	100%			
5. Supervision et contrôle	63,00		100%		
total	16 375,00				
dont à financer sur aide extérieure	10 103,8				

*Thème 1.3 : Mettre en place un système d'appui à la régularisation et à l'aménagement des habitats spontanés et traditionnels*

Postes, description des taches	coûts estimés valeur 1995 ( '000 US\$)	Financements			
		nat.	loc.	taxe	tarif
1. Etudes des besoins et des modalités d'octroi du crédit	29,11	100%			
2. Exécution des travaux de réhabilitation des logements	3 750,00	100%			
3. Exécution des travaux d'assainissement	600,00	80%	20%		
4. Supervision et contrôle	86,00		100%		
total	4 442,11				
dont à financer sur aide extérieure	2 616,11				

Thème 2 : Vulgariser les normes techniques et les réglementations ainsi que les matériaux nouveaux et les procédés de construction

Postes, description des tâches	coûts estimés valeur 1995 ( '000 US\$)	Financements			
		nat.	loc.	taxe	tarif
1. Réalisation de l'inventaire des matériaux	52,75	100%			
2. Evaluation des réglementations	4,00	100%			
3. Elaboration d'un guide à l'usage des promoteurs immobiliers et du public	12,00	100%			
4. Réalisation des activités de formation	100,03	100%			
5. Supervision et contrôle	5,25		100%		
total	174,03				
dont à financer sur aide extérieure	169,77				

### III. AMELIORATION ET PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Thème 1.1 : Protéger la ville de Toamasina contre l'érosion marine

Postes, description des tâches	coûts estimés valeur 1995 ( '000 US\$)	Financements			
		nat.	loc.	taxe	tarif
1. Réalisation des activités de sensibilisation	25,60	100%			
2. Réalisation des travaux de protection	70 000,00	100%			
3. Supervision et contrôle	21,00		100%		
total	70 046,60				
dont à financer sur aide extérieure	42 025,6				

*Thème 1.2 : Résoudre les problèmes d'ensablement des embouchures et des ports malgaches*

<i>Postes, description des taches</i>	<i>coûts estimés valeur 1995 ( '000 US\$)</i>	<i>Financements</i>			
		<i>nat.</i>	<i>loc.</i>	<i>taxe</i>	<i>tarif</i>
<i>1. Evaluation des impacts de l'ensablement</i>	118,788	100%			
<i>2. Etude de faisabilité du dragage du port</i>	118,78	100%			
<i>3. Supervision et contrôle</i>	17,50		100%		
<i>total</i>	255,06				
<i>dont à financer sur aide extérieure</i>	237,56				

*Thème 1.3 : Prévenir les catastrophes naturelles à Toamasina*

<i>Postes, description des taches</i>	<i>coûts estimés valeur 1995 ( '000 US\$)</i>	<i>Financements</i>			
		<i>nat.</i>	<i>loc.</i>	<i>taxe</i>	<i>tarif</i>
<i>1. Evaluation des dispositifs et de la politique de prévention</i>	10,72	100%			
<i>2. Renforcement de la Direction de la météorologie</i>	49,00	100%			
<i>3. Promotion des recherches et des normes</i>	432,00	100%			
<i>4. Réalisation des activités de vulgarisation des matériaux de construction</i>	100,00	100%			
<i>5. Supervision et contrôle</i>	31,50		100%		
<i>total</i>	623,22				
<i>dont à financer sur aide extérieure</i>	571,72				

*Thème 2 : Traiter et collecter les ordures ménagères*

<i>Postes, description des tâches</i>	<i>coûts estimés valeur 1995 ( '000 US\$)</i>	<i>Financements</i>			
		<i>nat.</i>	<i>loc.</i>	<i>taxe</i>	<i>tarif</i>
<i>1. Evaluation de la capacité des services publics</i>	134,20	100%			
<i>2. Dotation en moyens matériels</i>	500,00	100%			
<i>3. Réalisation des activités de formation</i>	66,83	100%			
<i>4. Exécution des activités de sensibilisation</i>	22,89	80%	20%		
<i>5. Etude de faisabilité du traitement de déchets</i>	94,23	100%			
<i>6. Fonds d'appui aux initiatives locales</i>	2 000,00	100%			
<i>7. Supervision et contrôle</i>	26,25		100%		
<i>total</i>	<i>2 844,40</i>				
<i>dont à financer sur aide extérieure</i>	<i>1 813,55</i>				

*Thème 3 : Réhabiliter les espaces verts et les zones à préserver*

<i>Postes, description des tâches</i>	<i>coûts estimés valeur 1995 ( '000 US\$)</i>	<i>Financements</i>			
		<i>nat.</i>	<i>loc.</i>	<i>taxe</i>	<i>tarif</i>
<i>1. Etudes de la réglementation</i>	2,00	100%			
<i>2. Réalisation des activités de sensibilisation</i>	43,90	100%			
<i>3. Etudes de faisabilité de la valorisation et de la gestion privatisée des espaces verts</i>	36,00	100%			
<i>4. Exécution des travaux de reboisement</i>	1 800,00	100%			
<i>5. Supervision et contrôle</i>	52,50		100%		
<i>total</i>	<i>1 934,40</i>				
<i>dont à financer sur aide extérieure</i>	<i>1 341,90</i>				

#### IV. FOURNITURES DES SERVICES URBAINS ET GESTION DES VILLES

Thème 1 : Doter les centres secondaires d'équipements et de services sociaux

Postes, description des tâches	coûts estimés valeur 1995 ( '000 US\$)	Financements			
		Nat.	Loc.	Taxe	Tarif
1. Etudes des besoins de centres urbains secondaires	106,83	100%			
2. Montage institutionnel des opérations	4,00	100%			
3. Exécution des opérations de mise en place des équipements et services	5 000,00	100%			
4. Supervision et contrôle	52,50		100%		
total	5 163,33				
dont à financer sur aide extérieure	3 610,83				

Thème 2 : Fournir à l'agglomération d'Antananarivo les outils nécessaires au suivi du développement urbain

Postes, description des tâches	coûts estimés valeur 1995 ( '000 US\$)	Financements			
		Nat.	Loc.	Taxe	Tarif
1. Réalisation de la photographie aérienne	10,00	100%			
2. Confection des cartes	20,00	100%			
3. Dotation en moyens matériels des services des communes	50,00	100%			
4. Supervision et contrôle	5,25		100%		
total	85,25				
dont à financer sur aide extérieure	80,00				

*Thème 3 : Réhabiliter les équipements collectifs dans certains quartiers urbains T.3.1. Assainir les quartiers sous-équipés*

Postes, description des tâches	coûts estimés valeur 1995 ( '000 US\$)	Financements			
		nat.	loc.	taxe	tarif
1. Réalisation des activités de mobilisation	66,83	100%			
2. Réalisation des travaux de réhabilitation des tronçons de rues	4 000,00	100%			
3. Exécution des travaux de réhabilitation des réseaux d'évacuation des eaux	4 000,00	100%			
4. Exécution des travaux de mise en place d'équipements collectifs	10 000,00	100%			
5. Supervision et contrôle	175,00		100%		
total	18 241,83				
dont à financer sur aide extérieure	11 841,83				

*Thème 3.2 : Résoudre le problème d'évacuation des eaux pluviales*

Postes, description des tâches	coûts estimés valeur 1995 ( '000 US\$)	Financements			
		nat.	loc.	taxe	tarif
1. Etudes de faisabilité	59,39	100%			
2. Etude du réseau	29,70	100%			
3. Réalisation des travaux	370,00	100%			
4. Supervision et contrôle	42,00		100%		
total	501,09				
dont à financer sur aide extérieure	348,09				

Thème 4 : Décongestionner la ville d'Antananarivo T.4.1. Exécuter les routes excentriques reliant les routes nationales aux sorties des villes

Postes, description des tâches	coûts estimés valeur 1995 ( '000 US\$)	Financements			
		nat.	loc.	taxe	tarif
1. Réalisation des travaux	1 781,75	100%			
2. Supervision et contrôle	8,75		100%		
total	1 790,50				
dont à financer sur aide extérieure	1 425,40				

Thème 4.2. Créer des gares routières et terminales parking-containers

Postes, description des tâches	coûts estimés valeur 1995 ( '000 US\$)	Financements			
		nat.	loc.	taxe	tarif
1. Réalisation des activités de sensibilisation et de mobilisation de la population	4,00	100%			
2. Réalisation des travaux de construction des gares	1 301,60	100%			
3. Exécution des travaux d'installation d'équipements sanitaires et de services	20,00	100%			
4. Supervision et contrôle	10,50		100%		
total	1 336,10				
dont à financer sur aide extérieure	935,12				

*Thème 5 : Structurer et organiser les marchés*

Postes, description des tâches	coûts estimés valeur 1995 ( '000 US\$)	Financements			
		nat.	loc.	taxe	tarif
1. Etudes des marchés existants	50,00	100%			
2. Elaboration des plans de marché	50,00	100%			
3. Exécution des travaux de réhabilitation des marchés	3 500,00	100%			
4. Supervision et contrôle	87,50		100%		
total	3 687,50				
dont à financer sur aide extérieure	2 550,00				

*V. APPUI A LA CREATION D'EMPLOIS*

*Thème 1 : Mettre en place un système d'appui au développement du secteur informel*

Postes, description des tâches	coûts estimés valeur 1995 ( '000 US\$)	Financements			
		nat.	loc.	taxe	tarif
1. Etudes du secteur informel	57,40	100%			
2. Réalisation du montage institutionnel du système de crédit	4,00	100%			
3. Supervision et contrôle	15,75		100%		
total	77,15				
dont à financer sur aide extérieure	61,4				

*Thème 2 : Favoriser l'initiative privée et dynamiser le secteur de la construction*

<i>Postes, description des taches</i>	<i>coûts estimés valeur 1995 ( '000 US\$)</i>	<i>Financements</i>			
		<i>nat.</i>	<i>loc.</i>	<i>taxe</i>	<i>tarif</i>
<i>1. Réalisation de la formation</i>	712,00	100%			
<i>2. Mise en place d'une structure d'appui aux PME</i>	9 000,00	100%			
<i>3. Supervision et contrôle</i>	68,26		100%		
<i>total</i>	9 780,26				
<i>dont à financer sur aide extérieure</i>	7 012,00				

*Thème 3 : Promouvoir la création d'emploi par l'appui aux initiatives des FMI*

<i>Postes, description des taches</i>	<i>coûts estimés valeur 1995 ( '000 US\$)</i>	<i>Financements</i>			
		<i>nat.</i>	<i>loc.</i>	<i>taxe</i>	<i>tarif</i>
<i>1. Mise en place d'une structure d'appui aux PMI</i>	9 000,00	100%			
<i>2. Mise en place d'une mutuelle d'épargne de crédit</i>	12,50	100%			
<i>3. Supervision et contrôle</i>	5,25		100%		
<i>total</i>	9 017,75				
<i>dont à financer sur aide extérieure</i>	9 012,5				

## VI. PRISE EN CONSIDERATION DES BESOINS DES FEMMES

Thème 1 : Appuyer les ONG femmes dans leurs actions de préservation de l'environnement

Postes, description des taches	coûts estimés valeur 1995 ( '000 US \$)	Financements			
		nat.	loc.	taxe	tarif
1. Réalisation de l'étude sociologique	111,20	100%			
2. Réalisation des activités de sensibilisation	98,95	100%			
3. Exécution des opérations	1 000,00	100%			
4. Supervision et contrôle	87,50		100%		
total	1 297,55				
dont à financer sur aide extérieure	910,15				

Thème 2 : Contribuer à l'intégration des femmes dans le processus de production

Postes, description des taches	coûts estimés valeur 1995 ( '000 US \$)	Financements			
		nat.	loc.	taxe	tarif
1. Réalisation des activités de mobilisation	98,80	100%			
2. Construction du centre	500,00	100%			
3. Réalisation de la formation d'animateur et des femmes	2 511,60	100%			
4. Supervision et contrôle	122,50		100%		
total	3 232,90				
dont à financer sur aide extérieure	3 110,40				

**ELEMENTS FINANCIERS RECAPITULATIFS DU PROGRAMME ('000 US \$)**

<i>THEMES</i>	<i>Rappel Coût Total</i>	<i>Financement National</i>	<i>Financement Local</i>
<i>I. PRODUCTION ET GESTION FONCIERE</i>	<i>25 620,96</i>	<i>7 200,00</i>	<i>136,50</i>
<i>II. PRODUCTION DE LOGEMENTS ADAPTES</i>	<i>21 054,23</i>	<i>7 818,21</i>	<i>293,00</i>
<i>III. AMELIORATION ET PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT</i>	<i>75 703,68</i>	<i>29 862,10</i>	<i>148,75</i>
<i>IV. FOURNITURES DES SERVICES URBAINS ET GESTION DES VILLES</i>	<i>30 805,60</i>	<i>9 632,83</i>	<i>381,50</i>
<i>V. APPUI A LA CREATION D'EM. LOIS</i>	<i>18 875,16</i>	<i>2 700,00</i>	<i>89,26</i>
<i>VI. PRISE EN CONSIDERATION DES BESOINS DES FEMMES</i>	<i>5 033,91</i>	<i>389,90</i>	<i>233,63</i>
<i>VII. DEVELOPPEMENT SOCIAL</i>	<i>2 795,04</i>	<i>135,00</i>	<i>83,63</i>
<i>VIII. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET MISE EN OEUVRE DE LA POLITIQUE DE PROMOTION DES VILLES</i>	<i>2 568,22</i>	<i>300</i>	<i>159,50</i>
<i>TOTAL DES COUTS</i>	<i>182 456,80</i>	<i>58 038,40</i>	<i>1 525,77</i>
	<i>100%</i>	<i>32%</i>	<i>0,8%</i>

## ANNEXES

## LISTE DES ANNEXES

\*\*\*\*\*

- ANNEXE 1 : Procès-verbal de l'Assemblée Générale Constitutive du Comité National HABITAT II
- ANNEXE 2 : Organisation du Comité National
- ANNEXE 3 : Rapport des journées de l'Assemblée Constitutive du Comité National pour HABITAT II
- ANNEXE 4 : Arrêté N° 9528/95-MTPAT/SGA/DUHL.95 portant nomination des membres du Comité National pour les Etablissements Humains HABITAT II
- ANNEXE 5 : Arrêté N° 9529/95-MTPAT/SGAT/DUHL.95 définissant la mission et les responsabilités des Bureaux Exécutifs National et Régionaux HABITAT II
- ANNEXE 6 : Arrêté N° 8112/95-MTPAT/SGAT/DUHL.95 portant création des Comités Régionaux pour les Etablissements Humains (HABITAT II)
- ANNEXE 7 : Décret N° 95-491 portant création du Comité National National pour les Etablissement Humains (HABITAT II)
- ANNEXE 8 : Liste des membres du Comité National HABITAT II

**Procès-verbal**  
**de**  
**l'Assemblée Générale Constitutive**  
**du Comité National HABITAT II**

L'an mil neuf cent quatre vingt quinze, les huit, neuf et dix novembre à Antananarivo, se sont réunis les représentants des Comités régionaux et des Participants aux Journées de Préparation de la Conférence (dont liste ci-jointe), sur invitation du Ministre chargé de l'Aménagement du Territoire.

A été désigné Président de séance, Monsieur HAMADA Olivier, Ministre des Travaux Publics et de l'Aménagement du Territoire.

A été désigné Secrétaire de séance, Madame RASENDRANIVO Sahondra, Directeur de l'Urbanisme, de l'Habitat et du Logement.

L'Assemblée Générale Constitutive, ainsi régulièrement réunie, a adopté les résolutions suivantes :

**Première résolution**

Conformément à l'article 4 de l'Arrêté n°8112/95 MTPAT/SGAT/DUHL.95 du 27 Septembre 1995 et aux Procès Verbaux des Assemblées Générales Constitutives des Comités Régionaux, la liste des membres des Comités Régionaux a été entérinée.  
Cette résolution vaut accréditation.

**2ème résolution**

Le Comité National est constitué. Il est composé par la réunion des 6 représentants désignés par les Comités Régionaux conformément à l'Article 4 de l'Arrêté n°8112/95 MTPAT/SGAT/DUHL.95 du 27 Septembre 1995.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

**3ème résolution**

Les membres des Commissions Techniques font également partie du Comité National suivant liste jointe.  
Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

**4ème résolution**

Le Bureau Exécutif national est formé par l'ensemble des Représentants des Bureaux Exécutifs Régionaux dont la liste est jointe.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

**5ème résolution**

Après débats, des propositions d'Arrêtés ministériels ont été adoptées et communiqué au Secrétariat concernant :

1. la nomination du Comité National pour les Etablissements Humains (HABITAT II)
2. la définition de la mission et la responsabilité des Bureaux Exécutifs National et Régionaux.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Le Comité National ainsi constitué est chargé d'élaborer le Plan d'Action National conformément aux résolutions adoptées par les participants.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été clôturée (au jour et an que dessus).

Hoght

71 RK  
49 ~~JK~~

79 ~~JK~~ Lense I GUERRA

~~Wubueef~~

44 ~~JK~~

~~Mulua~~

102 ~~Laway~~

47 ~~JK~~

99 ~~Masee~~ ~~Jannis~~

~~JK~~ 54 ~~JK~~

82 ~~Jannis~~

~~JK~~ 52 ~~JK~~

84 ~~JK~~

104 ~~JK~~  
105 → ~~JK~~

83 ~~JK~~

~~JK~~ 67 ~~JK~~

28 ~~JK~~

Rajabelima 16 ~~JK~~

~~JK~~ ~~JK~~ ~~JK~~  
New Rajamain ~~JK~~ -

7 ~~JK~~

(8) ~~JK~~

74 ~~JK~~

(10) ~~JK~~

22 ~~JK~~

(09) ~~JK~~

118 ~~JK~~

55. ~~JK~~ 46.

63 ~~JK~~

59 ~~JK~~

98 ~~JK~~

66 ~~JK~~

119 ~~JK~~

62 ~~JK~~

02 ~~JK~~

Ramantia Aiguas  
Adriana RAZAFY, Nohy

01 ~~JK~~

Nº 88 ~~JK~~

03 ~~JK~~

Nº 116 ~~JK~~

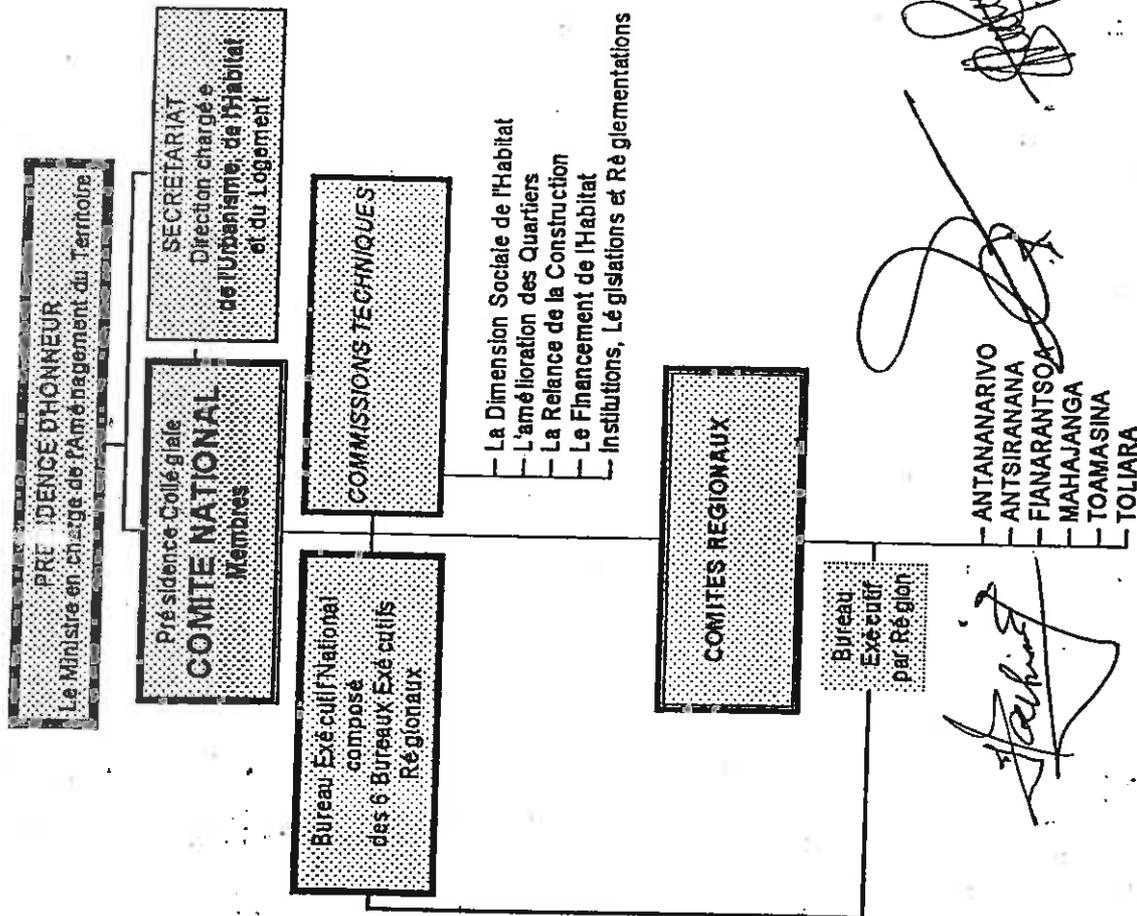
04 ~~JK~~

Nº 47 ~~JK~~

5 ~~JK~~

Nº 100 ~~JK~~

# ORGANISATION DU COMITE NATIONAL



*[Handwritten signature]*

*[Handwritten signature]*

*[Handwritten signature]*

*[Handwritten signature]*

*[Handwritten signature]*

Handwritten signature

018

119

02

01

03

64

61

4

45

71

125

49

44

40

54

52

67

28

Handwritten signature

104

168

16

Nº 50

Nº 9a

Nº 99

Nº 82

Nº 84

Nº 83

Handwritten signature

Remunera. A quin

Victoria 2020

Nº 88

Nº 114

Nº 47

Nº 100

# RAPPORT DES JOURNEES DE L'ASSEMBLEE CONSTITUANTE DU COMITE NATIONAL POUR HABITAT II

## Rapport de la Journée du 08 Novembre 1995

### Objectifs de la Journée :

- Ouverture officielle de l'Assemblée Constitutive
- Montage du Comité National

### Observations :

1. Les premiers invités sont arrivés à partir de 8h30.  
L'organisation des différentes activités a été ainsi entamées.
2. L'ouverture officielle a été entamée par Monsieur Le Représentant Résident du PNUD par un discours marquant l'importance de la Conférence HABITAT II pour satisfaire les objectifs des Nations Unies, parmi lesquels la lutte contre la pauvreté et le développement humain durable.  
Monsieur Le Ministre des Travaux Publics et de l'Aménagement du Territoire a ensuite pris la parole pour marquer l'importance que Madagascar attache à la participation à cette Conférence.  
L'effort que le Ministère a engagé jusqu'à présent pour aboutir à ces journées décisives en est un témoignage.  
Monsieur Le Ministre a clos son discours en déclarant ouvertes les Journées de l'Assemblée Constitutive du Comité National.
3. Ensuite, s'ensuit la présentation des objectifs des journées en question.
  - Présentation du Comité National et de ses composants par le Responsable de la Cellule de Préparation;
  - Présentation du rôle du Ministère des Travaux Publics et de l'Aménagement du Territoire;
  - Résumé succinct des résultats des travaux de Commissions.
4. Pause Déjeuner.
5. Reprise à 14h30 par l'engagement d'un débat sur la constitution, le fonctionnement, le statut du Comité National.  
A l'issue des discussions, il a été arrêté ce qui suit :
  - a)- les textes sortis par le Gouvernement, à savoir le Décret et les Arrêtés concernant la création du Comité National et les Comités Régionaux seront respectés et appliqués sans demande de modification;
  - b)- les membres du Comité National seront tous ceux présents lors de cette Assemblée;
  - c)- Le Comité sera organisé comme suit :
    - \* Présidence assurée par le Ministre de Tutelle chargée de l'Aménagement du Territoire,
    - \* Secrétariat assurée par la Direction chargée de l'Urbanisme, de l'Habitat et du Logement,
    - \* Les commissions techniques composées de différentes catégories d'acteurs urbains, compris les représentants du Gouvernement,
    - \* Les Comités Régionaux au nombre de 6 comprendront les 6 régions actuelles,
    - \* Les Bureaux Exécutifs des Comités Régionaux qui seront coordonnés par une coordination nationale pour constituer le Bureau Exécutif National, dont le siège sera itinérant suivant un calendrier par chacune des 6 Régions.

La séance a été levée à 17h00 après la constitution des différentes commissions.

## Rapport de la Journée du 09 Novembre 1995

### Objectifs de la journée :

- Présentation du projet de constitution du Comité National pour HABITAT II
- Résumé des travaux des Commissions techniques qui se sont déroulés du 16 au 20 Octobre 1995,
- Présentation des Comités Régionaux et exposé sur les régions ainsi que sur les plans d'action régionaux,
- Présentation et exposé des candidats pour les « Meilleures Pratiques »

### Observations :

1. L'objectif principal de l'assemblée Constitutive est la création du Comité National pour HABITAT II. Un exposé a donc été tenu afin d'expliquer à l'assistance ce qui est attendu dudit Comité National et comment il devrait être constitué.

La création du Comité National pour HABITAT II est une initiative de l'Assemblée Générale des Nations Unies, mise en application par le Centre des Nations Unies pour les Etablissements Humains (CNUEH), dans le cadre de la préparation de la 2ème Conférence sur les Etablissements Humains et par la suite, pour la gestion des Etablissements Humains jusqu'à l'an 2000.

A chaque Gouvernement, il a été donné libre décision de créer ce Comité et libre initiative pour la mise en place d'un processus permettant d'y parvenir, l'objectif étant de faire connaître par la majorité de la population l'objectif de la Conférence et attendre une participation massive de sa part. Le Gouvernement Malgache, par le biais du Ministère des Travaux Publics et de l'Aménagement du Territoire a engagé un processus ouvert faisant appel à tout citoyen pour participer. Les journées de cette Assemblée sont l'aboutissement d'une démarche de 9 mois ayant débuté depuis le 09 Mars 1995.

A ce jour, tous les éléments sont réunis pour constituer le Comité National. Les Comités régionaux et les Commissions Techniques ont été mis en place.

Conformément au Décret émis par le Ministère chargé de l'Aménagement du Territoire, le projet de sa structure comporte :

- une Présidence d'honneur,
- un Secrétariat,
- une Assemblée Générale.

2. Les Commissions, au nombre de CINQ (5), à savoir la dimension sociale de l'Habitat, l'amélioration des quartiers, la relance de la construction, les financements de l'Habitat et les Institutions, la Législation et les Réglementations.

Ces Commissions se sont déroulées du 16 au 20 Octobre 1995 pour identifier les différents problèmes liés à l'Habitat et dont les dites Commissions devraient trouver les solutions à y apporter.

Parmi les objectifs prioritaires débattus, figurent les points suivants :

- Dimension Sociale : Allègement de la pauvreté et de ses effets sur la ville, par l'apport de solutions et surtout de mesures d'accompagnement,
- Amélioration des quartiers : Redynamiser les quartiers en aménageant et restructurant de manière générale les lieux de marché, en ville et à la campagne,
- Relance de la construction : Coordination de toute la chaîne de production de la construction, depuis les matériaux jusqu'au bâtiment,
- Financement de l'Habitat : Financer la relance, financer l'activité, financer les produits, assurer un système auto-remunéré par son propre dynamisme,
- Institutions, Législation et Réglementation : Identifier et améliorer les responsabilités de la Gou-

**Rapport de la Journée du 10 Novembre 1995****Objectifs de la Journée :**

- Présentation des projets de textes émanant des activités de cette Assemblée,
- Finalisation de la conception du Comité National,
- Travaux et rapport de commissions
- Exposé succinct du Plan d'Action National : sa structure, ses orientations,
- Rédaction et signature des documents officiels,
- Clôture officielle de l'Assemblée.

**Observations :**

1. Le Comité de rédaction a présenté les résultats de ces travaux :
  - Projet du procès-verbal de constitution du Comité National,
  - Projet de l'Arrêté portant nomination des membres du Comité National,
  - Projet de l'Arrêté définissant la responsabilité et la mission des Bureaux Exécutifs National et Régionaux.

Les projets de rédaction ont été présentés à l'Assemblée ainsi que l'organigramme du Comité National.

Le débat a été ainsi ouvert pour préciser certains points de fonctionnement du Comité National, des Comités Régionaux et des Bureaux Exécutifs.
2. S'ensuivit la finalisation du Comité National :
  - son statut juridique : Association Reconnue d'Utilité Publique,
  - son organigramme incluant tous les composants,
  - sa mission : organe de pilotage et de suivi des opérations liées à l'Habitat.
3. Les Commissions ont travaillé à raison de 15 personnes par commission en moyenne, suivant liste jointe.
4. Les Présidents des commissions ont présenté leur rapport.
5. Le Plan d'Action National. Il sera rédigé comme suit :
  - 1 chapitre sur les priorités,
  - 1 chapitre sur les problèmes structurels,
  - 1 chapitre sur les mesures d'accompagnement.
6. Procédure de clôture de l'Assemblée.
  - Rédaction et signature des documents officialisant la manifestation,
  - Clôture officielle par :
    - \* la présentation d'un rapport sur les 3 journées de l'Assemblée et de ses résultats.
    - \* le discours de clôture de Monsieur Le Représentant Résident du PNUD,
    - \* le discours de clôture de Monsieur Le Ministre des Travaux Publics et de l'Aménagement du Territoire.
7. La journée s'est terminée par un cocktail ayant permis aux participants de se féliciter et de s'échanger les contacts.

vernance des villes, légiférer afin de produire des terrains, les outils de gestion du développement urbain.

3. Les Comités Régionaux ont été présentés et ils ont été invités à exposer leur région respectif ainsi que les priorités qu'ils évaluent comme étant à engager en priorité.  
 La présentation de la Région d'ANTANANARIVO a été présentée par l'animateur. Parmi les priorités figure la décongestion de la ville d'Antananarivo.  
 La région d'ANTSIRANANA n'ayant pu être représentée, l'exposé n'a pas pu avoir lieu.  
 S'ensuivit la région de FIANARANTSOA présentée par un représentant du Comité Régional de Fianarantsoa. La priorité est la lutte contre la déforestation.  
 Le représentant de MAHAJANGA a soulevé le problème de l'assainissement des bas quartiers de la ville, le vallon METZINGER.  
 « TOAMASINA est en danger ! », tel est le message lancé par le représentant du Comité Régional de TOAMASINA. Une des priorités des priorités étant de freiner au plus vite l'érosion marine de la frange côtière.  
 La ville de Toliara a des problèmes d'extension. L'assainissement des bas quartiers se dressent comme une urgence afin de permettre une extension harmonieuse de la ville.
4. Les « Meilleures Pratiques » ont été présentées par leur réalisateur respectif :
- TOAMASINA : Expériences de l'ONG « Sauvons Toamasina » pour freiner l'avance de l'érosion marine rongant les côtes et la ville elle-même,
  - HANDICAPES : Expériences de l'ONG « ASCOHAMAD » dans sa mission pour insérer les handicapés dans la société par des activités de production,
  - DEPLACEMENT DE POPULATION URBAINE : Expériences de l'ONG « VOA AFAFY » lors du déplacement de populations urbaines sinistrées par le cyclone GERALDA en 1994 vers des centres et lieux extérieurs à la ville,
  - NOUVELLES IMPLANTATIONS : Expériences de l'ONG « EDEN VAOVAO » pour assurer une nouvelle implantation de population en périphérie de la ville à MAHAJANGA, dans la contrée de KATSEPY.
5. Constitution d'un Comité de rédaction informel pour rédiger les textes nécessaires à la conclusion de l'Assemblée Constitutive.

MINISTRE DE L'AMENAGEMENT  
DU TERRITOIRE

DECRET N° 95-491  
portant création du Comité National  
pour les Etablissements Humains  
(Habitat II)

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT.

- Vu la Constitution;
- Vu l'Ordonnance n° 60.167 du 03 Octobre 1960 relative à l'Urbanisme et son modificatif;
- Vu le Décret n° 63.192 du 27 Mars 1967 fixant le Code de l'Urbanisme et de l'Habitat;
- Vu le Décret n° 93.466 du 26 Août 1993 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;
- Vu le Décret n° 94.485 du 19 Août 1994 abrogeant les Décrets n°s 93.468 du 26 Août 1993, 93.547 du 1er Octobre 1993 et 93.629 du 13 Octobre 1993 et portant nomination des membres du Gouvernement modifié par le Décret n° 95.027 du 11 Janvier 1995;
- Vu le Décret n° 95.439 du 04 Mai 1995 portant acceptation de la démission de deux membres du Gouvernement;
- Vu le Décret n° 95.341 du 04 Mai 1995 chargeant Monsieur Royal RAOELIHIS, Ministre des Travaux Publics de l'intérim du Ministre de l'Aménagement du Territoire;
- Vu le Décret n° 95.342 du 04 Mai 1995 chargeant Monsieur Gédéon RAJHONSON, Ministre de la Promotion Industrielle et de l'Artisanat, de l'intérim du Ministre du Tourisme;
- Vu le Décret n° 94.587 du 20 Septembre 1994 fixant les attributions du Ministre de l'Aménagement du Territoire ainsi que l'organisation générale de son Ministère;

Sur proposition du Ministre de l'Aménagement du Territoire  
En Conseil de Gouvernement

DECRET

CREATION

Article Premier - En application de l'article 11 du Décret 94.587 du 20 Septembre 1994 sus visé et dans le cadre de la conception de la Stratégie Nationale du Logement, conformément aux recommandations de la Stratégie Mondiale du Logement, il est créé le Comité National de l'Habitat et du Logement, chargé de préparer la Conférence Mondiale Habitat II et de coordonner les actions qui seront menées dans le cadre du nouveau processus de gestion de l'Habitat et du Logement.

Article 2- Le Comité National a pour mission d'élaborer, adopter et exécuter un programme de travail ayant pour objectifs :

de renforcer les processus de participation en mobilisant les acteurs clefs et les groupes d'intérêts qu'ils représentent;

d'organiser des consultations et des rencontres à l'échelon local et national;

de procéder à l'évaluation préliminaire des questions d'aménagement des établissements humains, en utilisant notamment des indicateurs du logement et des indicateurs urbains, et d'identifier et de diffuser des exemples de pratiques parmi les plus performantes;

de faciliter la discussion des enjeux et des solutions possibles et de faire prendre conscience des problèmes en faisant appel à tous les moyens d'information disponibles;

de faciliter l'examen des questions prioritaires et des diverses possibilités d'actions futures à inclure dans les plans d'action locaux et nationaux, et dans le rapport national;

d'élaborer un rapport national

de poursuivre les consultations sur la mobilisation des ressources nécessaires à la mise en oeuvre des plans d'action locaux et nationaux au-delà de 1996.

## COMPOSITION ET ORGANISATION

Article 3- Le Comité National est composé des représentants régionaux des organismes et groupes représentatifs incluant toutes les catégories d'acteurs urbains :

- Parlementaires.
- Gouvernement.
- ONG.
- Associations professionnelles.
- Chercheurs et universitaires.
- Secteur privé.
- Organisations communautaires.
- Citoyens.

Article 4- La Présidence du Comité National est assurée, pour une période de quinze (15) mois, par un membre élu par ses collègues légalement inscrits, la présidence d'honneur étant assurée par le Ministre chargé de l'Urbanisme, de l'Habitat et du Logement.

Article 5- L'organe suprême du Comité National est l'Assemblée Générale. Il se réunit quatre fois par an, et, exceptionnellement sur convocation de son Président.

Article 6- Toutes les décisions de l'Assemblée générale sont prises dans la condition de majorité des membres légalement inscrits, présents et représentés.

Article 7- Le Secrétariat du Comité National est assuré par la Direction de l'Urbanisme, de l'Habitat et du Logement.

Article 8- Pour l'exécution, le suivi et le contrôle de l'application des décisions prises, le Comité National se fait assister d'un Bureau Exécutif dont l'organisation et la composition sera déterminé par arrêté du Ministre chargé de l'Urbanisme, de l'Habitat et du Logement.  
Les membres composant ce Bureau sont élus pour une période déterminée, et ce parmi les membres du Comité National, non fonctionnaires en activités ou ayant des attributions rémunérées dans les Institutions de l'Etat.

Article 9- Le Bureau Exécutif est responsable devant le Comité National de l'exécution de la mission qui lui sera confiée.

## FONCTIONNEMENT - DISPOSITIONS FINANCIERES

Article 10- Le Bureau Exécutif établit tous les 3 mois, un rapport d'activité qu'il envoie au Secrétariat du Comité National.

Article 11- Pour son fonctionnement et celui du Bureau Exécutif, le Comité National dispose de ressources qui se composent de :

subventions et/ou libéralités qui pourraient lui être versées par l'Etat de Madagascar ou par tout autre organisme ou pays étranger.  
dons et legs

Article 12- Un compte spécial intitulé " Habitat II " sera ouvert dans une banque. La domiciliation et l'identité des gestionnaires feront l'objet d'un arrêté ministériel.

Article 13- Toutes dispositions contraires à celles du présent décret sont et demeurent abrogées.

Article 14 - Le Ministre de l'Aménagement du Territoire et le Ministre des Finances et du Budget sont chargés de l'exécution du présent Décret qui sera publié au Journal Officiel de la République.

Fait à Antananarivo, le . . . **11 JUL 1995**

Par Le Premier Ministre  
Chef du Gouvernement

Francisque RAVONY

Le Ministre de l'Aménagement du Territoire  
par intérim

Le Ministre des Finances et du Budget

Royal RAOELFILS

Francisque RAVONY

Pour ampliation conforme  
Antananarivo le **13 JUL 1995**  
Le Secrétaire Général du  
Gouvernement  
  
MAROSON Samuel

MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS  
ET DE L'AMENAGEMENT  
DU TERRITOIRE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DE L'URBANISME  
DE L'HABITAT ET DU LOGEMENT

ARRETE N° 9528/95 MTPAT/SGAT/DUHL95  
portant nomination des Membres  
du Comité National  
pour les Etablissements Humains  
HABITAT II

**LE MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS  
ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE,**

- Vu la Constitution ;
- Vu l'Ordonnance n°60.167 du 03 Octobre 1960 relative à l'Urbanisme et son modificatif;
- Vu le Décret n°63.192 du 27 Mars 1963 fixant le Code de l'Urbanisme et l'Habitat ;
- Vu le Décret n°95.491 du 11 Juillet 1995, portant création du Comité National pour les Etablissements Humains (HABITAT II) ;
- Vu le Décret n°95.554 du 18 Août 1995, portant nomination des membres du Gouvernement;
- Vu l'Arrêté n°8112/95 - MTPAT/SGAT/DUHL.95 du 27 Septembre 1995 portant création des Comités Régionaux pour les Etablissements Humains (HABITAT II);

Sur proposition de l'Assemblée Générale Constitutive réunie les 8, 9 et 10 Novembre 1995 à Antananarivo,

**ARRETE**

**Article premier :** En application du Décret 95 - 491 du 11 Juillet 1995 susvisé, le Comité National pour les Etablissements Humains (HABITAT II) est constitué.  
Le Comité prend la forme juridique d'Association Reconnue d'Utilité Publique.  
Son siège est à Antananarivo.

**Article 2 :** Les membres fondateurs sont :

a) des Comités Régionaux de :

Les Représentants du Comité Régional d'Antananarivo :

1. Monsieur RAOBISON Jean Raymond, Président du Comité
2. Monsieur RANDRIAMAHENINA Jean
3. Monsieur RAJAONARY Andriamasoandro

Les Représentants du Comité Régional d'Antsiranana :

1. Monsieur HACHIM Youssouf, Président du Comité
2. Monsieur TSARALAZA
3. Monsieur TSIVAKINA Narcisse

Les Représentants du Comité Régional de Fianarantsoa :

1. Monsieur ANDRIANASOLO Pierre, Président du Comité
2. Monsieur PHILIPSON Gérard
3. Monsieur TATAGERA

Les Représentants du Comité Régional de Mahajanga :

1. Madame ZAHINA, Présidente du Comité
2. Monsieur RAJOELISON Benjamin

3. Monsieur RAMANGASON Dominique

Les Représentants du Comité Régional de Toamasina :

1. Mademoiselle GUERRA Léonie, Présidente du Comité
2. Monsieur LAHADY Jacquot
3. Monsieur MANGALAZA Eugène

Les Représentants du Comité Régional de Toliara :

1. Monsieur RAKOTOMAMONJY, Président du Comité
2. Monsieur RAMAROLAHY Samuel
3. Docteur SIMON

**b) des Commissions Techniques :**

**1) Les participants à la Commission «Dimension Sociale de l'Habitat»**

1. Madame RAJAONARIVO Loulou - Communauté BAHARIE
2. Madame RAMIARISON Claudine - CNRE / Ministère de la Recherche Appliquée au Développement
3. Monsieur ANDRIAMANANTENA Hanitra Harijaona - Etudiant en Géographie
4. Monsieur ANDRIANASOLO Pierre Raymond - ONG SOA FIANATRA (Fianarantsoa)
5. Monsieur FIDISON Augustin - Ministère de la Recherche Appliquée au Développement
6. Monsieur MAFILAZA Victor - Ministère de la Santé et de la Population
7. Monsieur RABARY Hery - Projet APMEM
8. Monsieur RAKOTONOMENJANAHARY Gabriel (DODA) - ONG VOA AFAFY
9. Monsieur RANDRIAMAHENINA Jean - Expert Consultant Individuel
10. Monsieur RAÏSOLOFOSON Dieudonné Raphaël - ONG ASCOHAMAD
11. Monsieur RAZAFIARIMANITRA A (Ndrina RAZAFY) - Journaliste R.T.V.
12. Monsieur SIMON - Comité Régional de Toliara / Monde Scientifique et Intellectuel

**2) Les participants à la Commission « Amélioration des Quartiers »**

1. Madame ZAHINA Ernestine - Comité Régional de Mahajanga
2. Mademoiselle RANDRIAMAHENINA Aina - Etudiante - Monde Scientifique et Intellectuel
3. Monsieur ANDRIAMAMIHAMINA Rija - Ministère de l'Aménagement du Territoire
4. Monsieur ANDRIANASOLO Manivo Davis - Organisation Communautaire SMZRRLA
5. Monsieur ANDRIANOMENJANAHARY - Citoyen
6. Monsieur PHILIPSON Gérard - Comité Régional de Fianarantsoa - Secteur Privé
7. Monsieur MAMDZE Ali - Forum du Progrès
8. Monsieur RABE Harimanana - Ministère de l'Aménagement du Territoire - Directeur de l'Aménagement des Zones de Développement
9. Monsieur RABEMANAHAKA Jaona - Architecte - Urbaniste
10. Monsieur RAJAONARY Andriamasoandro - Fivondronana Antananarivo / Renivohitra
11. Monsieur RALISON Charles -
12. Monsieur RAKOTONDRA PANANA Lucien - Ministère de l'Aménagement du Territoire - Direction de l'Urbanisme, de l'Habitat et du Logement
13. Monsieur RAMAROHETRA Tiana - ALDES
14. Monsieur RAZAFINDRALAMBO Vololona - AMI
15. Monsieur RAZAFINDRAKOTO Jeannot H. - Délégation Régionale de l'Aménagement du Territoire Antananarivo
16. Monsieur RAZAPIRINGA Bruno - ONG VOA AFAFY

### 3) Les participants à la Commission « Relance de la Construction »

1. Madame RAJAOBELINA Fleur - Citoyen
2. Monsieur LAHADY Jacquot - Comité Régional de Toamasina - Professionnels des Etablissements Humains
3. Monsieur NAMBININA Claude - Comité Régional de Fianarantsoa - Gouvernemen
4. Monsieur NEVEU Patrice - Professionnels des Etablissements Humains - Industriel matériau
5. Monsieur NISOLOARJAONA Elie - Secteur Privé - Entrepreneur
6. Monsieur RAOBISON Jean Réymond - Délégation Régional de l'Aménagement du Territoire Antananarivo
7. Monsieur RAKOTOMALALA Andrianasolo S. - Secteur Privé - Entrepreneur
8. Monsieur RAKOTOSON André - CENAM
9. Monsieur RAMAROLAHY Samuel - Comité Régional de Toliara
10. Monsieur RANAIVOSON Robin - Ministère de l'Aménagement du Territoire
11. Monsieur RANDRIAMIZAKA Jean Emmanuel - Ministère de l'Aménagement du Territoire - Service de l'Architecture et de la Construction
12. Monsieur RAVELONANDRO Lucien - Ministère de l'Industrie
13. Monsieur RAZAFIMAHATSANGA D. Israël - Secteur Privé - Entrepreneur
14. Monsieur RAZAFIMAMPANANA Hasina - Professionnels des Etablissements Humains - Architecte
15. Monsieur RAZAFINDRATSIMA G. - Projet APMEM
16. Monsieur ZAFILAZA - Ministère des Finances et du Budget - Direction de la Logistique

### 4) Les participants à la Commission « Financement de l'Habitat »

1. Madame ANDRIAMIALY Laurette - Ministère des Travaux Publics et de l'Aménagement du Territoire
2. Mademoiselle GUERRA Léonie I - Comité Régional de Toamasina - ONG « Sauvons Toamasina »
3. Monsieur RABARY Robert - Ministère des Finances et du Budget - DASD/SCF
4. Monsieur RAKOTOARISON Abel - MASTERS 72
5. Monsieur RAKOTOMAMONJY André - Comité Régional de Toliara - Délégation Générale du Gouvernement - Président de la Délégation Spéciale de la Ville de Toliara
6. Monsieur RAKOTONDRAINIBE René - ESM/BE
7. Monsieur RALISON Patrice - Radio AMONTANA
8. Monsieur RANDRIANAIVO Roger - A.M.A.L.D.
9. Monsieur RAZAFIARIMANITRA Nirina (Niry RAMANITRA) - R.T.V.
10. Monsieur TATAGERA Jeannot - Comité Régional de Fianarantsoa - Inspection de l'Etat

### 5) Les participants à la Commission « Institutions, Législation et Réglementation »

1. Monsieur ANDRIANAHA Jonah - Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation
2. Monsieur RAHARIJAONA Richard -
3. Monsieur RAMASITERA Samuel -
4. Monsieur RANAIVOSON Paul - Ministère de l'Aménagement du Territoire - Service de l'Urbanisme
5. Monsieur RANDRIANARIJAONA Frédéric -
6. Monsieur RAOELIJAONA Benjamin Etienne - Comité Régional de Mahajanga
7. Monsieur RATSIMBAZAFY Andriamihajason - Ministère des Travaux Publics et de l'Aménagement du Territoire - Juriste.

- Article 3 :**  
Les membres du Comité National sont accrédités *intuiti personae*.  
A ce titre, chaque membre est individuellement et solidairement responsables de ses actes au nom du Comité National.
- Article 4 :** Le Bureau Exécutif National, constitué de l'ensemble des représentants des Bureaux Exécutifs Régionaux est *l'organe de pilotage et de suivi vis - à vis* des tiers, y compris les partenaires locaux, en coordination et consultation étroites avec le Secrétariat du Comité National.
- Article 5 :** Une coordination nationale sera nommée par simple décision du Ministre chargé de l'Aménagement du Territoire pour assurer une assistance auprès du Comité National.
- Article 6 :** Les réunions du Bureau Exécutif National ont lieu par rotation dans les sièges des Comités Régionaux.
- Article 7 :** Pour la première période de quinze mois, la Présidence du Comité National est collégiale, et sera assurée par les 6 présidents des Comités Régionaux.
- Article 8 :** En application de l'article 9 du Décret n° 95 - 491 du 11 Juillet 1995, le Bureau Exécutif National est tenu de rendre compte de ses travaux devant le Comité National par période bimestrielle.
- Article 9 :** Pour toute disposition non prévue expressément dans le présent texte, le Bureau Exécutif est habilité à prendre ses responsabilités et doit en rendre compte auprès du Comité National et auprès du Ministère de l'Aménagement du Territoire.
- Article 10 :** La Direction de l'Urbanisme, de l'Habitat et du Logement, agissant en tant que Secrétariat du Comité National de l'Habitat est chargée de l'application du présent Arrêté qui sera publié au Journal Officiel de la République.

Fait à Antananarivo, le 10 NOV 1995



HAMADA Olivier

MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS  
ET DE L'AMENAGEMENT  
DU TERRITOIRE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DE L'URBANISME  
DE L'HABITAT ET DU LOGEMENT

ARRETE N° 9529/95 MIPAT/SGAT/DUHL.95  
définissant la mission et les responsabilités  
des Bureaux Exécutifs National et Régionaux  
HABITAT II

**LE MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS  
ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE,**

- Vu la Constitution ;
- Vu l'Ordonnance n°60.167 du 03 Octobre 1960 relative à l'Urbanisme et son modificatif;
- Vu le Décret n°63.192 du 27 Mars 1963 fixant le Code de l'Urbanisme et l'Habitat ;
- Vu le Décret n°95.491 du 11 Juillet 1995, portant création du Comité National pour les Etablissements Humains (HABITAT II) ;
- Vu le Décret n°95.554 du 18 Août 1995, portant nomination des membres du Gouvernement;
- Vu l'Arrêté n°8112/95 - MIPAT/SGAT/DUHL.95 du 27 Septembre 1995 portant création des Comités Régionaux pour les Etablissements Humains (HABITAT II);

Sur proposition de l'Assemblée Générale Constitutive réunie les 8, 9 et 10 Novembre 1995 à Antananarivo,

**ARRETE**

**Article premier :** Les Bureaux Exécutifs ont pour mission d'élaborer les programmes d'actions, les documents techniques et financiers, et l'évaluation des plans d'action national et régionaux.

**Article 2 :** Le Secrétariat du Comité National met à la disposition des Comités National et Régionaux et des Bureaux Exécutifs un manuel de procédures destiné à définir les règlements intérieurs.

**Article 3 :** Pour l'accomplissement de leur mission, les Comités National et Régionaux établissent :

- un budget de fonctionnement jusqu'à l'achèvement de la Conférence Mondiale, HABITAT II;
- un budget de fonctionnement pour le suivi et l'application des résolutions, des plans d'action, des programmes et des projets, issus de ladite Conférence.

**Article 4 :** Les Comités National à travers les Comités Régionaux s'assure du ciblage des projets par rapport aux Plans d'Action National et Régionaux.

Les Bureaux Exécutifs sont responsables du contrôle, du suivi et de l'évaluation vis - à - vis :

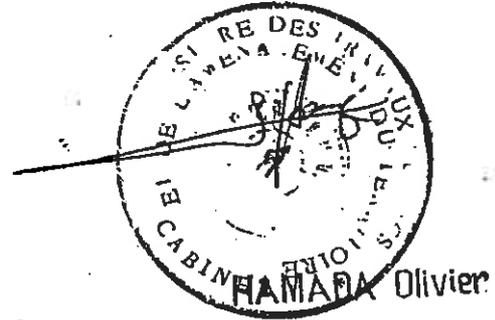
- du Ministère chargé de l'Aménagement du Territoire;
- des bailleurs de fonds nationaux et internationaux;
- et des bénéficiaires.

**Article 5 :** Les Comités Régionaux sont chargés du recentrage des projets pendant leur exécution dans le cas de dérapages.

**Article 6 :** Pour toute disposition non prévue expressément dans le présent texte, le Bureau Exécutif est habilité à prendre ses responsabilités et doit en rendre compte auprès du Comité National et du Ministère de l'Aménagement du Territoire avec la coordination nationale

**Article 7 :** Le Comité National pour les Etablissements Humains (HABITAT II) est chargé de l'application du présent Arrêté qui sera publié au Journal Officiel de la République.

Fait à Antananarivo, le 10 NOV 1995



MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS  
ET DE L'AMENAGEMENT DU  
TERRITOIRE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DE L'URBANISME,  
DE L'HABITAT ET DU LOGEMENT

ORIGINAL 2/3

ARRETE N° 2112/95 MTPAT/SGAT/DUHL.95  
portant création des Comités Régionaux  
pour les Etablissements Humains (HABITAT II)

LE MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS  
ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

- Vu la Constitution;
- Vu l'Ordonnance n° 60.167 du 03 Octobre 1960 relative à l'Urbanisme et son modificatif;
- Vu le Décret n° 63.192 du 27 Mars 1967 fixant le Code de l'Urbanisme et de l'Habitat;
- Vu le Décret n° 95.491 du 11 Juillet 1995, portant création du Comité National pour les Etablissements Humains (Habitat II)
- Vu le Décret n° 95.554 du 18 Août 1995, portant nomination des membres du Gouvernement;

Sur proposition du Directeur de l'Urbanisme, de l'Habitat et du Logement.

**ARRETE :**

**CREATION**

**Article Premier** Dans le cadre de la mobilisation au niveau national, en application du Décret N° 95-491 du 11 Juillet 1995 portant création du Comité National pour les Etablissements Humains, il est créé des Comités Régionaux de l'Habitat dans les six Faritany de Madagascar:

- ANTANANARIVO
- ANTSIRANANA
- MAHAJANGA
- TOAMASINA
- FIANARANTSOA
- TOLLARA.

## MISSION

**Article 2** - Les Comités Régionaux ont la même mission que le Comité National mais limitée à leur circonscription respective, à savoir :

- a. renforcer les processus de participation en mobilisant les acteurs clefs et les groupes d'intérêts qu'ils représentent;
- b. organiser des consultations et des rencontres à l'échelon local;
- c. procéder à l'évaluation préliminaire des questions d'aménagement des établissements humains, en utilisant notamment des indicateurs du logement et des indicateurs urbains, et identifier et diffuser des exemples de pratiques parmi les plus performantes;
- d. faciliter la discussion des enjeux et des solutions possibles et de faire prendre conscience des problèmes en faisant appel à tous les moyens d'information disponibles;
- e. faciliter l'examen des questions prioritaires et des diverses possibilités d'actions futures à inclure dans les plans d'action locaux, et dans le rapport national;
- f. élaborer un rapport régional
- g. poursuivre les consultations sur la mobilisation des ressources nécessaires à la mise en oeuvre des plans d'action locaux au-delà de 1996.

**Article 3** - Les Comités Régionaux seront représentés au sein du Comité National afin qu'ils puissent présenter leur programme et qu'une coordination nationale puisse être effective.

## COMPOSITION ET ORGANISATION

**Article 4** - Les Comités Régionaux sont composés des représentants des groupes suivants :

- Collectivités locales
- ONG et Organisations Communautaires
- Secteur privé
- Professionnels des Etablissements Humains
- Simples citoyens
- Monde Scientifique et Intellectuel.

**Article 5** - Les Présidences des Comités Régionaux seront assurées, pour une période de quinze (15) mois par un membre élu par ses collègues légalement inscrits.

**Article 6** - L'organe suprême des Comités Régionaux est l'Assemblée Générale.

**Article 7** - Il est constitué des groupes restreints de travail pouvant se réunir en commissions pour apporter des propositions concrètes à soumettre à l'Assemblée Générale.

**Article 8** - Pour l'exécution, le suivi et le contrôle de l'application des décisions prises et assurer le Secrétariat des Comités Régionaux, des Bureaux Exécutifs assisteront les Comités Régionaux.

**Article 9** - Les Bureaux Exécutifs oeuvrent sous contrat des Comités Régionaux sur la base d'une mission claire et précise dans le temps.

## FONCTIONNEMENT

**Article 10-** Les Bureaux Exécutifs régionaux établissent tous les trois (3) mois des rapports d'activités entérinés par les Comités Régionaux et à envoyer au Bureau Exécutif National.

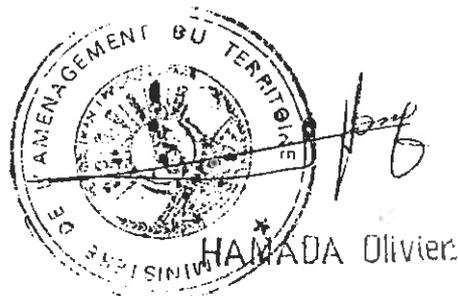
**Article 11-** Pour son fonctionnement et celui des Bureaux Exécutifs, les Comités Régionaux disposent de ressources qui se composent de :

- subventions et/ou libéralités qui pourraient lui être versées par l'Etat de Madagascar ou par tout autre organisme ou pays étranger.
- dons et legs.

**Article 12-** Des comptes spéciaux « HABITAT II/ Faritany » seront ouverts dans les banques respectives. Les domiciliations et les identités des gestionnaires seront proposées par l'Assemblée Générale des Comités Régionaux respectifs et officialisées par décision du Comité National.

**Article 13-** La Direction Générale de l'Aménagement du Territoire et la Direction de l'Urbanisme, de l'Habitat et du Logement, en tant que département du Ministère et Secrétaire du Comité National, sont chargées de l'application du présent arrêté qui sera publié au Journal Officiel de la République.

Fait à Antananarivo, le 27 09 1995



## LISTE DES MEMBRES DU COMITE NATIONAL HABITAT II

NOMS et PRENOMS	ORGANISMES
<p>A'CS Robert            ANDREAS Monique            ANDRIAMANANTENA Harijacim            ANDRIAMAROTAFIKA Sanga            ANDRIAMASY            ANDRIAMLALY Laurette            ANDRIANAJA Jauch            ANDRIANASOLO Manico Davis            ANDRIANASOLO Pierre Raymond            ANDRIANOMENJANAHARY            ANDRIANOMENJANAHARY Nivo            ANDRIARINOSY Riija            FIDISON Augustin</p>	<p>Alpha Prima            MFB / DAS            Etudiant            Gazety Telonohorefy            Masters 72            MIPAT            Min Inter / DEC            SM/RRIA            SOA FIANATRA</p>
<p>Groupe TINA Printemps            GUERRA Léonie            HACHIM Youssenf            JAOZANDRY Francis            JOHARY Jacqueline            LAHADY Jacques            Louise BOULAIS            MAFILAZA Victor            MAMDZE AH            MARIAM Biny            NAMBININA Claude            NAVONY Pierre Leneble            NDRIANDAHY Mahamondou            NEVEU            NISOLOAPHAONA Elie            PHILIPPSON Gerard            RABARY Hery            RABE Harimanana              RABEMANAHAKA Jaona            RAFAHELIMANANA Bruno            RAFAMATANANTSOA Henri            RAHARIJAONA            RAHARINIRAKA William            RAHARISON Henri            RAJAOBELINA Fleur            RAJAONARIVO Lonlou            RAKOTOARISON Abel            RAKOTORE Saboudra            RAKOTOMALALA Jaona</p>	<p>Responsable commercial            C.D.A.            Ministère de la Recherche Appliquée au            Développement            Promotion Immobilière            CR Toamasina            P.M.E            MPJS / DPDS            Etudiante - Faculté de Droit            Architecte            Urbaniste            Mia Santé            FORUM du PROGRES            MINESUP            ERAFT Fianarantsona            Ministère de la Population            A.S.A (Accueil des sans abris)            Beton France              Operateur Fianarantsona            AP/MEM            Ministère des Travaux Publics et de            l'Aménagement du Territoire / DAZID            Architecte Urbaniste            GERS-IMMO            EMGA / Andehalo            Foibe Taosarintamin'i Madagasikara            Ministère de la Population            Direction Domaine            Privée            BAHARIE            ONG 72 Masters            ONG FEEN            Secteur Privé</p>
<p>RAKOTOMALALA Jean Liliama            RAKOTOMALALA Samuel            RAKOTOMALALA Soloto            RAKOTOMAMONJY Andra</p>	<p>Departement du genie Civil de FIST            BTP            Association Malagasy Avouges            Comite Régional de Toliara</p>

RAKOTOMARIA Elienne  
 RAKOTONDRAINIBE René  
 RAKOTONDRAMANANA Raymond  
 RAKOTONDRAPANANA Lucien  
 RAKOTONDRAZAKA Athas  
 RAKOTONJATOVO Jaona  
 RAKOTONOMENJANAHARY Gabriel  
 RAKOTOSOLOFO Prosper  
 RAKOTOSON André  
 RALISON Patrice  
 RAMANDASOA Jaona  
 RAMANGASON Dominique  
 RAMANITRA Jacky  
 RAMANITRA Nirry  
 RAMAROHETRA Tiana  
 RAMAROLAHY Samuel  
 RAMASITERA Samuel  
 RAMLARISON Claudine  
 RAMISON Andrianavalontsobevo Hariniaina  
 RANAIVOSON Paul  
 RANAIVOSON Robin  
 RANDRIAMAHENINA Aron  
 RANDRIAMAHENINA Jean  
 RANDRIAMIZAKA Emmanuel  
 RANDRIANAIVO Jean Baptiste  
 RANDRIANAIVO Roger  
 RANDRIANAIVOMIALANA  
 RANDRIANANTENAINA Sam  
 RANDRIANARIJAONA Edile  
 RANDRIANARIJAONA Eric  
 RANDRIANARISON Elié  
 RANDRIANASY Léol  
 RANDRIANOELISOA Edouard  
 RANJALAHY Eric  
 RAOBISON Jean Raymond  
 RAOELJAONA Benjamin  
 RARIVOMANANTENA Lala  
 RASAMOEL Jean Jacques  
 RASENDRANIVO Yolande  
 RASOLOFOSON Diendeme R.  
 RATIANARIVO Nary  
 RATOVO Jacqueline  
 RATOVO Michel  
 RATOVOARISOA  
 RATOVOSON Christian  
 RAVALISON Jean  
 RAVELONANDRO Lucien  
 RAVONJISOA Nirina  
 RAZAFIMAHAILO Jany  
 RAZAFIMAMPANANA Hama

Centre National de la Recherche  
 Industrielle et Technologique  
 ESM  
 MFA  
 MIPAT/DVHIL  
 Journal EXPRESS  
 MIPAT  
 VOA AFAFI  
 EMC  
 CFNAM  
 Radio AMONTANA  
 Ministère de la Population  
 CE Mahajanga "ABC" Bureau Etude  
 Ministère de la Police Nationale  
 Radio Tsioaka Vao  
  
 ARAT  
 MIARISOA  
 Consultante  
 Elève Assistante Sociale  
 MIPAT / DUHL  
 MIPAT/DAZD  
 Monde scientifique  
 MIPAT  
 MIPAT / DUHL  
 UPEDES  
 AMALD  
 MID / DCTD  
 Ministère de la Population  
 UPEDES (SOLLOGE)  
 UPEDES  
 MIM  
 MASTERS 72  
 EMC  
 Journal EXPRESS  
 DRAF  
 Comité Régional de Mahajanga  
 Université des Mascareignes  
 MIPAT  
 MIPAT / DUHL  
 ASCOMAD  
 Groupe TINA printemps (Alpha)  
 ONG VOA AFAFI  
 Radio ANTSIVA  
 IMPS  
 VAM  
 ININURA  
 MPIA  
 Radio Nationale  
 CNRIT MRAD  
 Architecte F.L.M

RAZAFIMBELO-HARISOA Solange  
RAZAFINDRAKOTO Claude  
RAZAFINDRALAMBO Vololona  
RAZAFINDRATSIMA Gilbert  
RAZAFY Ndrina  
RAZAKA Samuel  
RAZAKAHARINIVONTSOA Zé  
RAZANAPIRINGA Bruno Eugène  
REHOSEVO  
RESAMPA Bernadette  
SAMUEL Richard  
SEE Abel  
SEE Monique  
SIMON  
TATAGERA Jeannot  
TAMARA Jackson  
TOUSSAINT  
TSARALAZA  
TSILAVIRANY Lucienne  
TSIVAKINA Narcisse  
WING KONG Léonce  
ZAHINA Ernestine

Radio KORAIL  
Ministère de la Police  
A.M.I.  
APMFM  
Radio Tsioka Vao  
ONG MASTERS 72  
Ministère du Tourisme  
ONG VOA AFAFI  
EMZP  
Familon'i Madagasikara  
DPE / Ministère de la Population  
MASTER'S 72  
Privée  
Monde Scientifique  
Université / Fianarantsoa  
MFA / Directeur de Cabinet  
Ministère de l'Energie et des Mines  
P.M.E  
MEADR/SIC/ONG  
DRAT / ANTS  
AASA  
Comité Régional de Mahajanga